

# Journal de la Corse

Doyen de la presse européenne  
L'hebdomadaire de défense des intérêts de l'île depuis 1817

Semaine du 16 au 22 avril 2021 | www.journaldelacorse.corsica

**LIONEL MORTINI**

**« CHANGER LA FAÇON DE PENSER  
ET DE CONSTRUIRE CE PAYS »**

## Politique

La stratégie territoriale  
Macroniste s'affirme

## U Levante

Vignola & Villas  
Amhan... Ou, qui  
veut noyer son chien  
l'accuse de la rage !

## Société

La fin de vie  
toujours en  
suspens

R 27997 - N° 11259 - F.2.20 €



3 782799 702200 2200

**agir  
PLUS**

**− DE CONSOMMATION**

**+ DE CONFORT**

**C'EST FACILE...  
ISOLEZ VOS COMBLES !**

Faites votre simulation de Prime économies d'énergie et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur [corse.edf.fr/agirplus/](http://corse.edf.fr/agirplus/)



**Société d'édition :**  
Journal de la Corse  
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio

**Rédaction :**  
[redactionjournaldelacorse@orange.fr](mailto:redactionjournaldelacorse@orange.fr)

**Rédaction Ajaccio :**  
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio  
Tél : 04 95 28 79 41  
Fax : 09 70 10 18 63

**Rédaction Bastia :**  
7, rue César Campinchi  
Tél : 06 75 02 03 34  
Fax : 04 95 31 13 69

**Annonces légales :**  
[journaldelacorse@orange.fr](mailto:journaldelacorse@orange.fr)

**Directrice de la publication  
et rédactrice en chef :**  
Caroline Siciliano

**Directeur Général :**  
Jean Michel Emmanuelli

**Directeur de la rédaction Bastia :**  
Aimé Pietri

**Publicité :**  
Tél : 04 95 28 79 41  
Fax : 09 70 10 18 63

**Impression :**  
Imprimerie Olivési Ajaccio  
ISSN : 0996-1364  
CPPAP : D921 C 80690

**Soucieux de la protection  
de l'environnement,  
le Journal de la Corse  
est imprimé sur papier recyclé.**

## L'édito d'Aimé Pietri

### MODESTES SANS LE SAVOIR

En affirmant qu'en Corse on pouvait compter les morts de la Covid 19 sur les doigts d'une seule main nous avons sans doute inconsciemment versé dans l'exagération. Mais les bilans affichés par les responsables régionaux de la santé nous ont laissé entendre que les victimes étaient bien plus nombreuses : une centaine sans exagération. Beaucoup moins que celles d'autres régions ou d'autres pays, l'Italie par exemple, où les disparus se comptent par dizaines de milliers alors que les autorités françaises ont dû imposer un confinement pour donner de l'air aux hôpitaux où les malades frôlaient la suffocation. Il se peut d'ailleurs en fin de compte qu'avec les effets du vaccin, récemment découvert, la pandémie se disperse en même temps que ses menaces qui font peur aux populations de tous les continents affectés par le virus résistant jusqu'ici aux remèdes les plus élaborés. Le vaccin dont la mise en application à une grande échelle est en cours ne manquera pas de soulager un vaste soupis de soulagement en même temps que la diffusion, au fil des jours, des résultats obtenus. Ceux que la Corse serait en mesure d'afficher sont d'une modestie qui ne fait peur à personne. Pas même aux désespérés qui hurlent à la mort lorsqu'ils apprennent que les virus développent leur foyers pour que sonne le glas dans les villes et les villages largement ouverts à de mortelles invasions. La Corse, fort heureusement, n'a pas connu et ne connaîtra certainement pas ce que la Covid 19 décime dans divers continents qui ne comptent plus les pertes qu'ils ont eut à subir et qu'ils subissent encore avant les effets du vaccin de nature à faire disparaître une pandémie qui laissera partout dans le monde un sinistre souvenir. Les hôpitaux d'Ajaccio et de Bastia n'auront pas connu les envahissements contre lesquels ont lutté jusqu'à l'épuisement de leurs forces les soignants de chaque pays alors que des spécialistes cherchaient dans les laboratoires largement ouverts à leur science comment détruire l'envahisseur semeur de la mort. Si les résultats prévisionnels donnent des raisons de croire aux possibilités de la survie, un retour à la normalité pourrait intervenir à la satisfaction générale avec la fin des confinements et autres façons de rester chez soi sous peine de subir les procès-verbaux annoncés et rendus effectifs par la mauvaise volonté de citoyens n'en voulant faire qu'à leur tête et se refusant à subir les peines annoncées par les policiers et les gendarmes mis en place pour faire respecter la loi. La Corse, une fois de plus, semble avoir été à l'écart des ouragans pandémiques destructeurs d'âmes. Avions-nous mis la barre un peu trop haut ? La pandémie en tout cas nous aura donné une leçon, de modestie.

**Agenda/Brèves** 4

**Politique** 6  
Territoriales : être en marche pourrait un jour se conjuguer à tous les temps !

**Invité** 8  
Lionel Mortini, Conseiller Exécutif président de l'ODARC : « *Si la crise subsiste, il faudra des mesures plus radicales* »

**Mode** 21  
Des aides pour demain

**Contact** 24  
« *Carrément craignos* », série tv. Des loosers en verve !

**Humeur** 29

**Chronique judiciaire** 30  
Acquittement général au procès de l'assassinat de Jean-Michel German

**Sport** 34  
Athlétisme : Quand des championnes s'entraînent à Lucciana.

## LE REGARD DE Delambre

+ 0088



### Ajaccio : un nouveau navire-baliseur

Le Ministère de la Mer a récemment communiqué que le navire-baliseur, « *Les Îles Sanguinaires 2* », qui s'est échoué en fin d'année dernière à Ajaccio et ne pouvait être réparé en raison du coût trop excessif sera remplacé d'ici deux ans. En attendant, c'est le baliseur marseillais « *Le Provence* » qui



fera office. Annick Girardin, ministre de la mer, a déclaré qu'il était nécessaire de pérenniser en Corse une capacité d'intervention rapide sur les plus grands des ouvrages de signalisation maritime. Pour cette raison, la Corse bénéficiera d'un navire neuf dès 2023. D'une longueur de 25 mètres, ce navire sera doté d'équipements performants. Très manœuvrant et apte à travailler même dans les secteurs les plus difficiles d'accès, il aura l'autonomie et l'habitabilité propices à des missions de plusieurs jours. Et répondra, par ailleurs, aux plus hautes exigences de performance environnementale.

### Ajaccio : le Rotary-Club récompense les agents municipaux mobilisés pour la vaccination

C'est un bien bel élan de solidarité qui a eu lieu la semaine dernière à Ajaccio. Mobilisés à l'Espace Diamant dans le cadre de la



campagne de vaccination, des agents municipaux ont été félicités et récompensés par les membres du Rotary Club, portés par leur présidente, Marcelle Franceschi. Cette dernière s'est rendue au sein de la structure dédiée à la culture et leur a remis, après un discours de remerciements, un sachet contenant un caccavelli et des chocolats de la maison Pantalacci. Laurent Marcangeli, maire d'Ajaccio était présent, accompagné de Simone Guerrini, adjointe déléguée à la culture. Les deux élus ont remercié à leur tour les agents ainsi que le Rotary Club pour son initiative...

### L'ARS déclenche de nouveau le Plan Blanc Régional

Compte de la situation liée à la pandémie et du fait de la saturation des hôpitaux, l'ARS a décidé de déclencher, un an après le début de la crise sanitaire, le Plan Blanc sur toute la Corse. L'Hôpital de la Miséricorde, à Ajaccio, considéré comme une structure en « *Première Ligne* », accuse déjà un nombre d'hospitalisations important au



regard de ses capacités (13 des 15 lits de l'unité Covid sont utilisés et un lit restait disponible sur les huit existants en Réa en fin de semaine dernière)...

### Justice : des peines plus lourdes en appel

La chambre correctionnelle de la cour d'appel de Bastia a rendu son arrêt la semaine dernière d'une affaire de stupéfiants remontant au 4 avril 2018. C'est ce jour qu'une saisie importante de stupéfiants avait été effectuée à l'arrivée d'un bateau en

provenance de Toulon. 538 grammes de cocaïne et environ 16 kg de cannabis avaient été récupérés dans la voiture que conduisait Abdelkrim Kari. 5 autres personnes ont été soupçonnées par la suite d'avoir participé à ce trafic entre Lyon et Bastia. Tous avaient été relaxés en première instance devant le tribunal correctionnel de Bastia le 15 juillet 2020 du chef d'association de malfaiteurs mais certains condamnés pour les autres délits reprochés. Le parquet a fait appel et certains relaxés se sont vu condamnés la semaine dernière. C'est le cas de Patrice Tissier, condamné à 6 ans de prison et 10 000 euros d'amende pour association de malfaiteurs. Également relaxé en première instance et désormais condamné à la même peine, Farid Amrane. La cour a délivré un mandat d'arrêt. Cédric Deguis a aussi été condamné pour association de malfaiteur et vu sa peine passer de 3 ans de prison à 4 avec maintien en détention et son amende être désormais de 5000 euros.

### Yvan Colonna maintenu en statut de DPS

Les avocats d'Yvan Colonna, incarcéré depuis 18 ans dans le cadre de l'assassinat du Préfet Erignac, ont annoncé par un communiqué de presse diffusé le samedi 10 avril dernier, que la commission des détenus particulièrement signalés s'était prononcée en faveur du maintien du statut DPS du berger de Cargèse. Actuellement incarcéré à Arles, Yvan Colonna est détenu depuis juillet 2003 sous le régime de DSP et il fait l'objet d'une surveillance et de conditions d'incarcérations spécifiques. Une décision administrative qui empêche toute possibilité de rapprochement.



## Cargèse une pailote partiellement détruite

Une pailote de la plage de Peru (Cargèse) a été partiellement détruite par un incendie dans la nuit de samedi à dimanche dernier. Les flammes se sont propagées sur les poutres et dans la cuisine de l'établissement appartenant à Stéphane Colonna. Un sinistre d'origine criminelle qui a été vivement condamné par les trois composantes nationaliste de l'union « *Pè a Corsica* » ainsi que par Jean-Félix Acquaviva, Secrétaire National de Femu a Corsica. Une enquête pour dégradation par moyens dangereux pour les personnes a été confiée à la section de recherches de la gendarmerie de Cargèse.



## Alexandra Feracci lance une cagnotte pour financer sa préparation aux JO

L'athlète ajaccienne, qui est en course pour les JO de Tokyo du 23 juillet au 8 août prochain, a lancé une cagnotte pour financer sa préparation. Une décision que la jeune femme a prise, consciente que la situation actuelle rend les déplacements compliqués et surtout très coûteux. Outre Air Corsica, qui lui apporte son concours à l'occasion de ses déplacements à Paris (une fois par mois), elle doit faire face aux



hébergements et à la restauration. Sans compter sur l'achat de matériel, histoire d'être la plus performante possible lors du tournoi de qualification olympique, le mois prochain à Paris. Il s'agira, en effet, de gagner son billet pour Tokyo. Au total, tous frais confondus, une enveloppe de 20000 euros lui sera nécessaire. L'athlète a réussi, pour l'heure, à récolter près de 3000 euros...

## Justice : le TA de Bastia annule partiellement le PLU d'Ajaccio

Jeudi 8 avril, le tribunal administratif de Bastia a annulé partiellement le Plan Local d'Urbanisme d'Ajaccio. Les zones concernées sont : 2AUE de Castelluccio, UC et UD de la Conфина, 2AUC du Stiletto-Nord, 2AUs de Timizzolu, UEm de Forcio, NE, zones entre Mariuccio, la Conфина, Prunelli et Saint-Antoine, une partie de la zone UC de la Pietrina. Tous ces classements ont été considérés par le TA comme contraire à la loi littorale. Les juges ont également estimé que le périmètre destiné au projet d'aménagement global de Trabacchino, décidé en conseil

municipal le 25 novembre 2019, n'est pas acceptable puisqu'il ne résulte ni de l'enquête publique, ni des avis de cette dernière. La commune doit verser 1500 euros à l'association U Levante, au titre



de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Selon l'association environnementale, la création de nouvelles zones urbaines dans des espaces stratégiques agricoles n'était pas justifiée par les besoins en logement de la commune. L'annulation totale n'a tout de même pas été prononcée, comme le demandait l'association, la collectivité de Corse et les sept autres requérants.

## Bastia : une fête clandestine qui tourne mal

Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, une fête clandestine s'est tenue sur le port de Toga. Une centaine de personnes s'étaient retrouvées dans une boîte de nuit. Vers une heure du matin, les forces de l'ordre sont intervenues pour interrompre la soirée. La préfecture de Haute-Corse a signalé que trois policiers ont été blessés par des jets de projectiles. Des interruptions totales de travail (ITT de 2,3, et 5 jours ont été prononcées. Les policiers appelés en renfort ont, eux, fait appel à des gaz lacrymogènes, une nécessité pour dégager leurs collègues selon la préfecture. Selon un communiqué d'Arnaud Viorneri, procureur de la république de Bastia, deux fêtards ont été placés en garde à vue. L'un sous la qualification de violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique, l'autre, soupçonné d'être un des investigateurs de la soirée, pour mise en danger de la vie d'autrui. Les participants à la soirée ne portaient « *aucun dispositif de protection sanitaire et se trouvaient dans un local présentant des risques graves en matière de sécurité incendie* » selon les déclarations de la préfecture. Des sanctions administratives vont être prises. Les participants doivent s'isoler 7 jours et réaliser un test à l'issue de cet isolement.



# Territoriales : être en marche pourrait un jour se conjuguer à tous les temps !

La stratégie territoriale macroniste s'affirme. Elle se développe autour du « *En même temps* » cher au président de la République.



Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, appartenant au cercle des personnalités qui comptent dans l'entourage du président de la République, était dernièrement en déplacement en Corse-du-Sud. L'objet officiel de son voyage était de visiter le centre de vaccination de Baleone à Aiacciu qu'elle a présenté comme étant « *un exemple de ce que l'Etat a mis en place* » et celui de Portivechju ouvert depuis plus de trois mois à l'initiative du maire Jean-Christophe Angelini et du député Paul-André Colombani ; d'aborder des thèmes de la sécurité publique à Ulmetu ; de remettre un label à la commune de Bunifaziu. Il n'a bien sûr échappé à personne que la ministre ne s'était pas rendue en Haute-Corse, ce qui lui avait épargné

d'aller à Bastia où les nationalistes sont aux responsabilités, et n'avait pas non plus jugé utile de se déplacer jusqu'à l'Hôtel de Région pourtant situé à Aiacciu pour y rencontrer le président du Conseil exécutif. Marlène Schiappa a certes pris soin d'expliquer que se rendre exclusivement en Corse-du-Sud était dicté par la prise en compte du champ de compétence de son ministère, qu'elle dialoguait avec Gilles Simeoni et l'avait avisé de sa venue, et que tous les élus avaient été invités à participer à sa visite. A priori et à l'en croire, le choix de l'intéressée de se consacrer au Sud n'avait donc rien de politiquement discriminatoire ou d'électoral. Il est cependant permis de douter. En effet, les élus ayant bénéficié de la présence de la

ministre n'ont semble-t-il pas été choisis au hasard. Tous relèvent d'une adhésion ou d'une certaine compatibilité avec la philosophie politique déclinée en démarche stratégique qu'affectionne Emmanuel Macron : le « *En même temps* ».

## Dispositif en place

Les maires d'Aiacciu, d'Ulmetu et de Bunifaziu, Laurent Marcangeli, José-Pierre Mozziconacci et Jean-Charles Orsucci d'une part, le maire de Portivechju Jean-Christophe Angelini et le député Paul-André Colombani d'autre part, sont certes respectivement trois opposants et deux parties prenantes de la majorité territoriale. Mais ces cinq élus ont des points communs qui comptent à l'Elysée :

ils entretiennent de bonnes relations avec les services de l'Etat et se conforment explicitement ou implicitement à la volonté du président de la République d'instaurer, pour relativiser l'influence du président de la la Collectivité de Corse, des relations directes et fructueuses entre l'Etat et les collectivités communales et intercommunales. La fiction d'une visite n'ayant pas un caractère politique et électoral n'a d'ailleurs pas duré. Marlène Schiappa a dit haut et fort que Jean-Charles Orsucci était le chef de file en Corse de LREM (La République En Marche), avait en charge le développement du parti présidentiel à l'échelle de l'île, et était écouté et souvent entendu à Paris. Elle a aussi indiqué être persuadée que LREM pouvait compter sur l'appui de nombreux maires ayant, en 2017, parrainé la candidature d'Emmanuel Macron à la présidence de la République. La stratégie territoriale macroniste semble donc au point concernant la direction corse du parti présidentiel, la démarche en Corse-du-Sud et l'assurance du soutien de plusieurs maires. Il se dessine d'ailleurs aussi ce que pourrait être une tentative élyséenne de mettre en place une majorité territoriale plurielle allant jusqu'à associer ou intégrer des nationalistes jugés constructifs, susceptible de remplacer la majorité territoriale sortante. Jean-Charles Orsucci a d'ailleurs montré qu'il adhérerait totalement à cette tentative. Il a en effet déclaré être persuadé qu'une Corse « *qui réussit* » sera une Corse « *qui sait dépasser les clivages politiques et entretenir un lien fort avec Paris* ».

### Emile dans le dispositif ?

En Haute-Corse, le camp macroniste est encore en recherche de solutions car, à ce jour, parmi les soutiens ou les sympathisants d'Emmanuel Macron, personne ne réunit deux conditions : incarner le « *En même temps* » ; se hisser, concernant la notoriété et l'influence, au niveau d'un meneur capable d'épauler Jean-Charles Orsucci. Julien Morganti est rejeté par trop de monde car, en s'étant présenté aux Législatives en juin 2017 et ayant refusé de rejoindre à l'occasion des dernières élections municipales de Bastia la liste d'opposition à la majorité nationaliste, il a contribué aux défaites de candidats investis ou soutenus par LREM. François Orlandi, l'ancien président du Conseil général de Haute-Corse, et Jean-Sébastien de Casalta, qui a honorablement croisé le fer avec la majorité municipale nationaliste bastiaise, ne semblent

JE SUIS TOUT DISPOSÉ À  
INCARNER LA POLITIQUE  
DE MACRON EN HAUTE-CORSE...



EN MÊME TEMPS  
IL N'Y A QUE MOI  
QUI VEUILLE...

OS  
TY

pas animés d'une volonté militante d'occuper le terrain en permanence. François Tatti se voit encore beaucoup reprocher, à droite et à gauche, d'avoir contribué à la victoire de Gilles Simeoni lors des élections municipales de Bastia en mars 2014. Enfin Jean Zuccarelli a épuisé son capital de crédibilité électorale. Cette situation a peut-être inspiré, à moins que l'idée ait été soufflée à l'intéressé, le tout récent retour d'Emile Zuccarelli dans l'arène politique. En effet, ayant été ministre, député, maire de Bastia et conseiller régional, et étant depuis quelques jours, après avoir été un pilier du Parti Radical de Gauche, « *Délégué territorial pour la Corse* » du Parti Radical appartenant à la majorité présidentielle, Emile Zuccarelli a une stature et un positionnement politique susceptibles de porter et d'incarner le « *En*

*même temps* ». De plus, concernant le dossier Corse, sa doxa républicaine est parfaitement compatible avec celle exposée et mise en œuvre par Emmanuel Macron depuis son entrée l'Elysée : rejet d'une reconnaissance institutionnelle du peuple corse, refus de toute obligation d'enseignement ou d'usage de la langue corse, décentralisation excluant la dévolution d'un pouvoir normatif. Emile Zuccarelli est certes souvent brocardé pour n'être plus de son temps mais sa compatibilité avec le « *En même temps* » qui s'ajoute à bien d'autres, suggère que, chez nous, être en marche pourrait un jour se conjuguer à tous les temps.

• Pierre Corsi

[www.journaldelacorse.corsica](http://www.journaldelacorse.corsica)

# L'agriculture corse fait le dos rond

Déjà mise à mal par une crise qui perdure depuis quelques années et dans l'attente d'une nouvelle réforme interne, l'agriculture insulaire a dû, comme les autres secteurs faire face à la crise sanitaire...



Comme l'ensemble des secteurs insulaires, le confinement de mars 2020 et la crise sanitaire qui s'en est suivie, marquée notamment par un nouvel arrêt courant octobre, a frappé de plein fouet l'agriculture. Du coup, ce secteur particulièrement fébrile qui concerne quelque 2500 exploitants et près de vingt filières, a été très fortement secoué. Quelques mois à peine après des mesures nationales (cellule de crise mise en place par le Ministère,

augmentation des contrôles) et diverses manifestations de mécontentement face au non-paiement des aides ou d'une manière générale la perspective de la prochaine PAC (2021-2027) que la Covid-19 est venue mettre son grain de sable. Résultat, une inquiétude majeure pour l'ensemble des filières. Et une année difficile...

## Des aides importantes

Du côté des élus, on n'a guère chômé. Dès le mois d'avril et à travers l'ODARC et le Comité de Massif, la CdC a mis en place des mesures très importantes : rachat de 3000 agneaux et cabris tous distribués auprès d'associations caritatives, rachat de 3000 animaux de réforme concernant les ovins et les caprins, de 200 veaux (filière bovine) sur des exploitations qui n'étaient plus en capacité de vente, de plusieurs dizaines de tonnes de fromage pour aider les éleveurs à déstocker. La filière viticole a également bénéficié d'un dispositif d'aide à l'achat de cuverie et de vins de cave. Les industriels locaux ont racheté le lait aux éleveurs qui ne faisaient

plus de fromage... Un programme d'accompagnement spécifique a été créé pour les filières oléicoles et castanéicoles afin d'accroître leur capacité de stockage avec un taux de financement de 80 %. La banque alimentaire a pu distribuer viande et fromage aux associations caritatives, associations des communes, CIAS... Enfin, et à travers un partenariat avec la CADEC, une avance de trésorerie a été mise en place pour les exploitants. Investissement total pour l'ensemble du secteur, près de 2.500.000€.

## Un secteur encore fébrile

Le tout, à travers une grosse campagne de communication qui avait pour but d'inciter la population à consommer local. In fine, le secteur agricole a passé la première vague. Mais les circuits courts ont été mis à mal. L'agriculture fermière a payé un lourd tribut avec le premier confinement et si le retour progressif à la normale s'est amorcé à compter de mai, le mal était fait et il a été bien difficile de relever la tête avec, notamment l'annulation de toutes les foires qui constituent la vitrine indispensable de l'ensemble des filières. D'autant que la deuxième vague est venue s'insérer après l'été. Avec tout un protocole sanitaire à respecter en ce qui concerne la main d'œuvre (vendanges, clémentines...). Aujourd'hui, si beaucoup ont limité la casse, le secteur reste encore fébrile d'autant que la période pascale ressemble à la précédente et que les dates de réouverture des commerces – où ceux liés à l'agriculture sont nombreux – restent encore floues. Du coup et en l'absence de toute visibilité, la crainte d'une nouvelle période difficile subsiste. Il faudra quoiqu'il soit dresser un bilan de ces 18 mois (voire plus) de crise. Et c'est dans ce contexte particulièrement délicat avec des enjeux cruciaux pour la Corse que va se dessiner la prochaine PAC...

• Philippe Peraut

**Lionel Mortini, Conseiller Exécutif président de l'ODARC**

## « Si la crise subsiste, il faudra des mesures plus radicales »

Conseiller Exécutif et président de l'ODARC, Lionel Mortini analyse la situation actuelle de l'agriculture corse un an après le début de la crise sanitaire.

### Comment l'agriculture insulaire a-t-elle vécu la crise sanitaire à compter de mars 2020 ?

Elle a, bien sûr, connu une année très difficile comme tous les secteurs. Moins noire, cependant que ce l'on aurait pu craindre. Les agrumes, la partie arboricole et la viticulture ont pu tirer leur épingle du jeu. Il en a été de même dans l'ensemble pour le maraîchage. La filière élevage a souffert avec des ventes nettement en baisse à compter de Pâques 2020 (agneau, fromage, charcuterie). Une situation également compliquée pour l'agritourisme. On a mis en place des mesures qui ont fait que les exploitants sont parvenus à faire face à cette crise. Mais avec la vente directe interdite depuis des mois et l'absence des foires qui constituent une belle vitrine, la majorité des produits frais est délaissée.

### Quels ont été les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire ?

Ils l'ont été tous plus ou moins, les filières les plus structurées ont pu résister. En termes de chiffres, l'agriculture corse représente à 80 %, le végétal. Ce secteur, même s'il convient de rester vigilant, a franchi ce cap sans trop de difficultés. Les fermiers sont en revanche les plus touchés, ils font partie de ces filières les moins structurées dont la crise est venue multiplier les problématiques. Nous allons relancer une nouvelle campagne d'aides comme en mars-avril dernier.

### Peut-on craindre une « troisième vague » ?

Paris a annoncé le maintien des restaurants fermés et on ignore encore quand tous ces commerces qui permettent la vente de nos produits pourront rouvrir. La crainte est toujours là et si la crise subsiste, elle mettra les filières animales en grande difficulté. Il faudra alors des mesures beaucoup plus radicales. Avec les campagnes de vaccination qui s'intensifient, on peut raisonnablement espérer que la crise sera derrière nous après l'été. C'est un épisode éprouvant pour tout le monde et tous les secteurs. Il faudra aussi s'en servir. On s'aperçoit que c'est beaucoup plus difficile quand on n'est pas prêt à affronter une telle crise même si celle-ci est d'envergure mondiale.

### Où en est la réforme que vous avez souhaité entreprendre il y a deux ans ?

Entre les différentes crises auxquelles nous avons dû faire face durant deux ans et celle du Covid-19, nous n'avons pas pu travailler dans la sérénité. On dû ralentir même si je n'ai pas traîné dans la restruc-



turation de l'ODARC. Le fond concerne les filières, il faudra par exemple un moratoire sur la filière bovine. Je communiquerai prochainement sur ce sujet. D'autres points me paraissent également importants comme la création d'un Pôle dédié à l'installation et à la transmission des jeunes agriculteurs. Ils vivent un véritable parcours du combattant et l'on a privilégié, jusqu'ici, la quantité à la qualité... Nous allons travailler avec tout le monde mais nous reprenons la main qui était en partie tenue par les Chambres. On va les soutenir avec de l'activité plus technique. Des projets structurants seront initiés. Ils concernent la relance de la filière caprine, la création d'un pôle viande, la mise en place d'espaces d'expérimentation pour nos filières, la création d'un Marché d'Intérêt National (MIN).

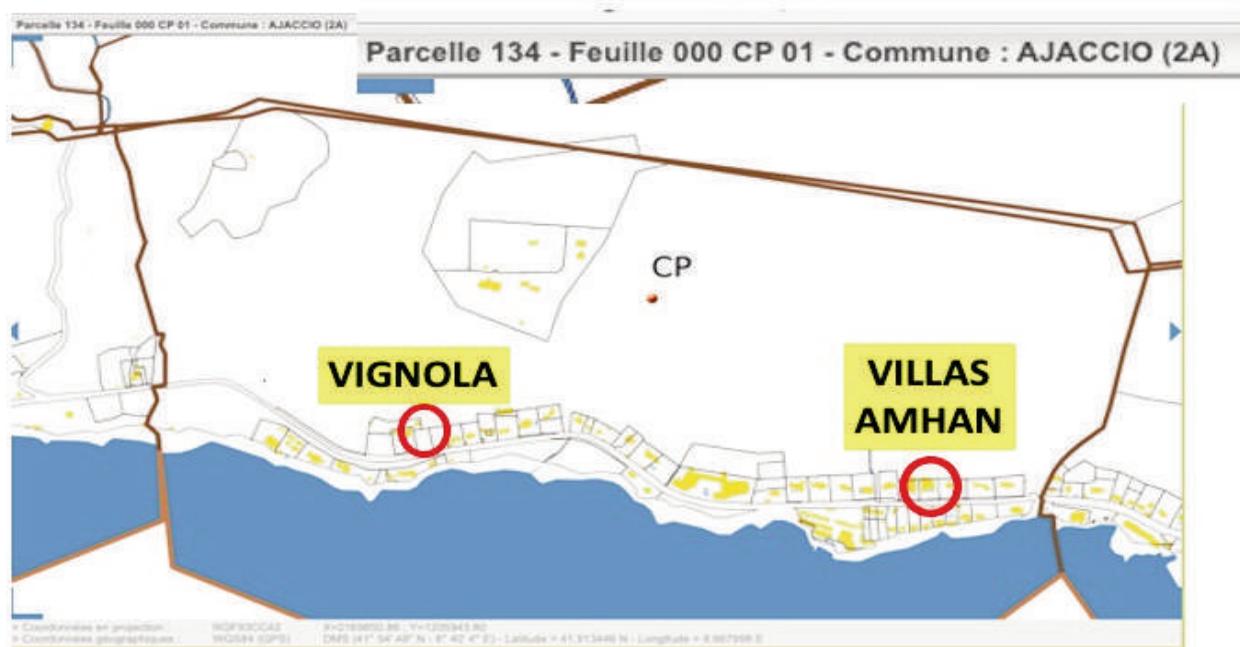
### S'orientent-ils vers un changement dans la façon de travailler ?

C'est un changement radical dans la façon de penser et de construire ce pays ! On ne peut pas continuer à avoir trois chambres d'agricultures, deux associations forestières départementales et une fédération. La Collectivité a besoin des chambres, des professionnels et des filières mais nous travaillons à cette restructuration. Cette réorganisation permet aujourd'hui à l'ODARC de disposer de plus d'agents au service du développement qu'au service de l'administration. Il est important également à travers nos actions et mesures, de maintenir une vie rurale.

• Interview réalisée par Philippe Peraut

# VIGNOLA & VILLAS AMHAN... Ou, qui veut noyer son chien l'accuse de la rage !

Dans le cadre du réaménagement de la station de stockage GPL d'Ajaccio au lieu-dit Loretto, la société ENGIE a été tenue d'appliquer des mesures visant à supprimer, réduire et compenser les effets du nouvel ouvrage sur l'environnement.



▲ Photo 1 : Ajaccio/Ajacciu – Route des Sanguinaires, la parcelle 134

Des mesures compensatoires réglementaires ont été mises en place pour mieux prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité consistant dans la gestion de 20 hectares de terrain sur une durée de 20 ans, en faveur de trois espèces (La Tortue d'Hermann, le Sérapias négligé et le Sérapias à petites fleurs).

La société ENGIE, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN-Corse) et la Ville d'Ajaccio ont signé une convention de « maîtrise d'usage et de gestion conservatoire » le 9 novembre 2017. Ladite convention, jointe au présent article, fournit une cartographie des 20 hectares d'emprises conventionnées sur les secteurs de Vignola et de la Sposata.

Lors de sa séance du 5 novembre 2018, le conseil municipal d'Ajaccio approuve la délibération n°2018/234 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la Convention de maîtrise d'usage et de gestion conservatoire bipartite entre la Ville d'Ajaccio et le CEN-Corse visée par ENGIE.

Il convient de noter que cette délibération (également jointe) :

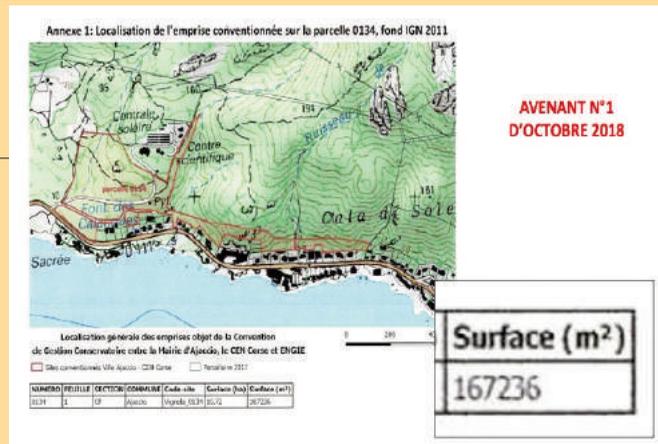
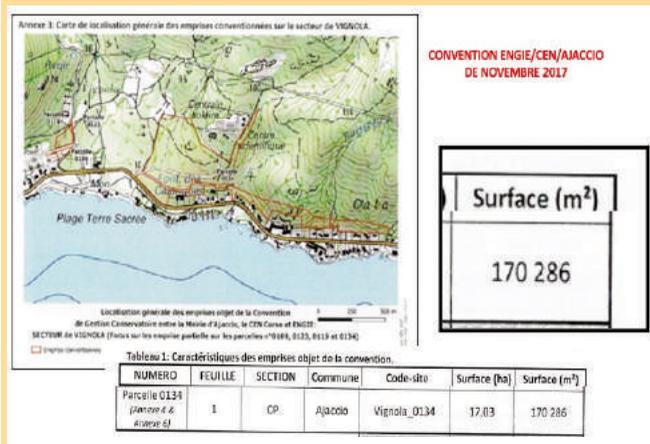
- précise que « cependant sont apparus lors de la mise en œuvre de cet outil de protection des difficultés en termes de gestion patrimoniale » ;
- affiche une diminution des emprises objet de la convention de gestion conservatoire

d'environ 3 000 m<sup>2</sup> ;

- ne présente aucune cartographie des nouvelles emprises conventionnées ;
- intervient postérieurement à la signature dudit avenant intervenue en octobre 2018 !

Le 26 février 2021, U Levante a adressé une lettre ouverte à M. le Maire, Mmes et MM. les Conseillers Municipaux d'Ajaccio relative à un démaquisage intervenu en contrebas de la centrale de Vignola (Cf Encadré page 23)

Dans sa réponse du 8 mars 2021, le Maire d'Ajaccio a confirmé l'existence d'un avenant à la convention liant ENGIE, le CEN-Corse et la commune d'Ajaccio.



▲ Photo 2 : Dans la convention d'origine, les emprises conventionnées sur le secteur de VIGNOLA (parcelle cadastrée n°CP134) présentent une surface de 170 286 m<sup>2</sup>.

▲ Photo 3 : Dans l'avenant n° 1, les emprises conventionnées sur le secteur de VIGNOLA (parcelle cadastrée n°CP134) ne présentent plus qu'une surface de 167 236 m<sup>2</sup>.

Ledit « *avenant signé en octobre 2018 (...)* témoigne de l'accord du CEN pour réduire ce périmètre de contention » et de conclure sur ce chapitre : « *Comme vous le sollicitez, celui-ci peut tout à fait être communiqué aux élus du conseil municipal* ». Après quinze jours d'attente vaine, nous nous les sommes enfin procuré (avenant joint au présent article) et vous proposons la comparaison entre les éléments contenus dans la convention d'origine et dans l'avenant n° 1. (Cf photos 2 et 3)

Soit une diminution qui pourrait paraître somme toute « *modeste* » de 3 050 m<sup>2</sup>... mais opportunément positionnée, à Vignola bien sûr, ...mais, tiens donc, également derrière les deux villas « *Amhan* » !

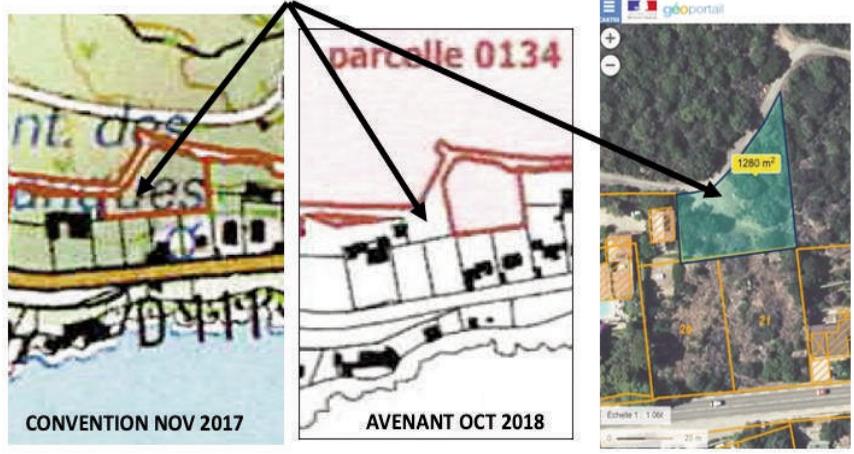
L'existence de ce deuxième emplacement serait-il à l'origine du peu d'empressément montré par la commune pour « *dévoiler* » les détails contenus dans cet avenant ? Nous vous laissons faire votre propre opinion !

**VIGNOLA**

Comme annoncé par la commune lors du conseil municipal du 22 février 2021 et confirmé dans sa réponse à notre lettre ouverte, on retrouve sur le secteur de Vignola, au-dessus des parcelles cadastrées CP 20 et 21, une diminution de l'emprise objet de la mesure compensatoire « *Loregaz* » d'environ 1 300 m<sup>2</sup>. (Cf photo 4)

Rappelons que la commune justifie l'avenant à la convention de novembre 2017 par l'apparition, lors de la mise en œuvre de cet outil de protection, de « *difficultés en termes de gestion patrimoniale* ».

**VIGNOLA : DIMINUTION DES EMPRISES OBJET DE LA MESURE COMPENSATOIRE « LOREGAZ »**



▲ Photo 4 : Diminution de l'emprise objet de la mesure compensatoire « Loregaz » d'environ 1 300 m<sup>2</sup> au-dessus des parcelles cadastrées CP 20 et 21 secteur de Vignola

La délibération n° 2018/147 votée lors du conseil municipal du 27 juin 2018 émettant « *un avis favorable à la vente de gré à gré d'une partie de la parcelle cadastrée section CP n°134, d'une surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, située lieudit VIGNOLA* » expose-t-elle des difficultés d'ordre patrimonial ? Clairement NON ! (Cf photo 5)

Par contre, elle a été « *taillée sur mesure* »

pour alléger les « *difficultés* » qu'aurait pu rencontrer l'acquéreur dans la réalisation de son programme immobilier de 14 logements !

Nous avons démontré dans nos articles antérieurs que l'impératif de sécurité porté en étendard en juin 2018 a été totalement « *relativisé* » lors de l'attribution du PC quelques mois plus tard en prévoyant un

**LETTRÉ OUVERTE À MONSIEUR LE MAIRE**

<https://www.ulevante.fr/conseil-municipal-dajaccio-du-22-fevrier-2021-lettre-ouverte-a-m-le-maire-mmes-et-mm-les-conseillers-municipaux/>

## DOSSIER « U LEVANTE »

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Suite à la vente par adjudication des parcelles cadastrées section CP n°20 et 21 du 23 Octobre 2017, l'acquéreur a appelé l'attention de la Ville sur la problématique relative à l'accès auxdites parcelles.

Sur le plan de la circulation, le projet de création d'un accès direct à la Route Départementale n° 111 présente un caractère de dangerosité.

Dès lors, afin de répondre à un impératif de sécurité, il conviendrait que le propriétaire des parcelles cadastrées section CP n°20 et 21 acquiert également une partie de la parcelle communale cadastrée section CP n°134 (environ 1 000 m<sup>2</sup>). Cette acquisition lui permettrait de réaliser un parc de stationnement ainsi qu'un accès, sécurisé, à sa future construction.

Ce terrain, relevant du domaine privé de la Commune compte tenu de ses caractéristiques ainsi que de sa situation géographique, n'offre pas d'intérêt public et général pour la Ville. De plus, le domaine privé communal étant soumis à un régime de droit privé, les biens qui le constituent sont aliénables.

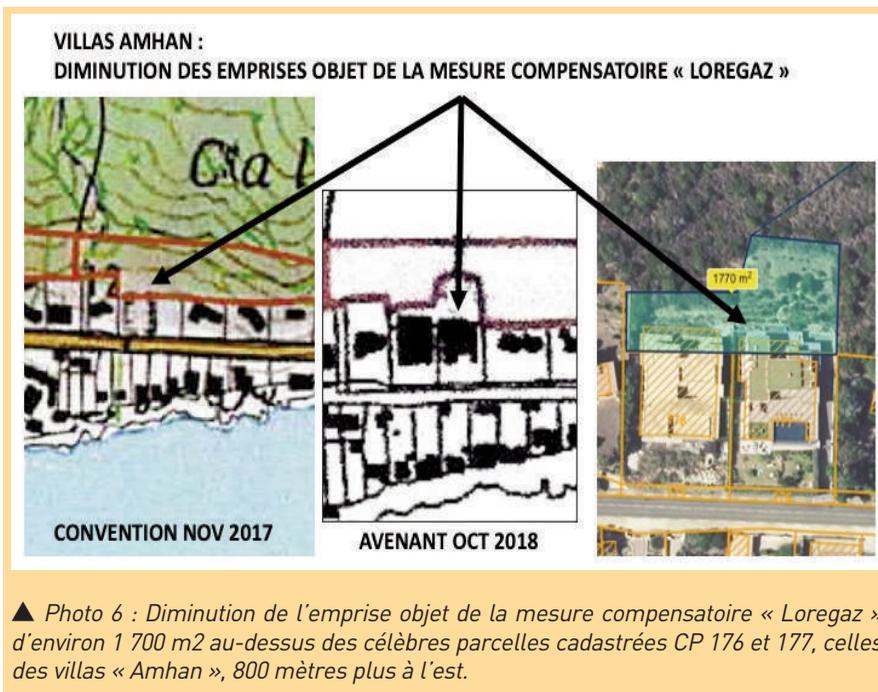
▲ Photo 5 : La délibération n° 2018/147 votée lors du conseil municipal du 27 juin 2018

**parking souterrain débouchant directement sur la route des Sanguinaires.** Quant au dernier paragraphe de l'extrait de la délibération présenté ci-dessus c'est une belle illustration de l'expression « *qui veut noyer son chien l'accuse de la rage* ».

Comment peut-on affirmer que ce terrain « *compte tenu de ses caractéristiques ainsi que de sa situation géographique n'offre pas d'intérêt public et général pour la ville* », alors qu'il a été spécifiquement sélectionné pour « *mieux prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité* » (Cf. la convention d'origine signée en novembre 2017\*\*\*) ? Nous avons une explication : il a suffi de ne pas mentionner dans les attendus de la délibération votée lors du conseil municipal du 27 juin 2018 l'existence préalable de la convention de 2017 !

### VILLAS AMHAN (lieu-dit Cala di Sole)

Fort opportunément donc, on trouve, toujours sur le secteur de Vignola mais 800 mètres plus à l'est, au-dessus des célèbres parcelles



▲ Photo 6 : Diminution de l'emprise objet de la mesure compensatoire « Loregaz » d'environ 1 700 m<sup>2</sup> au-dessus des célèbres parcelles cadastrées CP 176 et 177, celles des villas « Amhan », 800 mètres plus à l'est.

cadastrées CP 176 et 177, celles des villas « Amhan », une diminution de l'emprise objet

de la mesure compensatoire « Loregaz » d'environ **1 700 m<sup>2</sup>**. (Cf photo 6)



▲ Photo 9 : Les deux villas Amhan, route des Sanguinaires

Au risque de nous répéter, la commune justifie l'avenant à la convention de novembre 2017 par l'apparition, lors de la mise en œuvre de cet outil de protection, de « **difficultés en termes de gestion patrimoniale** »

Les délibérations n°2020/244 & 245 votées lors du conseil municipal du 28 septembre 2020 émettant **un avis favorable pour la vente de gré à gré de deux parties de la parcelle cadastrée section CP n°134, d'une surface d'environ 900 m2 chacune situées lieudit Cala di Sole** exposent-elles des **difficultés d'ordre patrimonial ? Clairement NON !** (Cf photo 7 et 8)

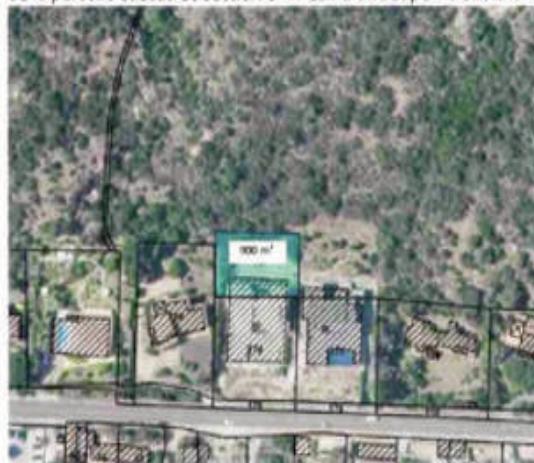
Là aussi, elles ont été « *taillées sur mesure* » pour permettre aux deux frères Amhan d'essayer de se sortir de **difficultés contentieuses** pour le moins épineuses !

Et nous nous posons la même question : comment peut-on affirmer que ce terrain « *compte tenu de ses caractéristiques ainsi que de sa situation géographique n'offre pas d'intérêt public et général pour la ville* », alors qu'il a été spécifiquement sélectionné en 2017 pour « **mieux prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité** » (Cf. la convention\*\*\* d'origine signée en novembre 2017) ?

Et nous avons la même explication : il a suffi de ne pas mentionner, dans les attendus des délibérations votées lors du conseil municipal du 28 septembre 2020, l'existence préalable de la convention de 2017 !

• Association « **U Levante** »

La Ville est propriétaire d'un terrain d'une superficie d'environ 9 ares situé lieudit VIGNOLA, issu de la parcelle cadastrée section CP n°134 d'une superficie totale de 863 161 m<sup>2</sup>.



Ce terrain, relevant du domaine privé de la Commune compte tenu de ses caractéristiques ainsi que de sa situation géographique, n'offre pas d'intérêt public et général pour la Ville. De plus, le domaine privé communal étant soumis à un régime de droit privé, les biens qui le constituent sont aliénables. En conséquence, dans un objectif de rationalisation du patrimoine communal et en l'absence d'intérêt patrimonial évident, il est envisagé de céder une portion de cette parcelle. L'aliénation d'un bien communal pouvant être effectuée de gré à gré, il serait alors envisageable de céder à titre onéreux cette parcelle à l'actuel bénéficiaire du bail portant sur ce terrain qui en sollicite par ailleurs l'acquisition.

(extrait de la délibération 2020/244)

▲ Photo 7 : Extrait de la délibération 2020/244 votées lors du conseil municipal du 28 septembre 2020

La Ville est propriétaire d'un terrain d'une superficie d'environ 9 ares situé lieudit VIGNOLA, issu de la parcelle cadastrée section CP n°134 d'une superficie totale de 863 161 m<sup>2</sup>.



Ce terrain, relevant du domaine privé de la Commune compte tenu de ses caractéristiques ainsi que de sa situation géographique, n'offre pas d'intérêt public et général pour la Ville. De plus, le domaine privé communal étant soumis à un régime de droit privé, les biens qui le constituent sont aliénables.

En conséquence, dans un objectif de rationalisation du patrimoine communal et en l'absence d'intérêt patrimonial évident, il est envisagé de céder une portion de cette parcelle.

L'aliénation d'un bien communal pouvant être effectuée de gré à gré, il serait alors envisageable de céder à titre onéreux cette parcelle à l'actuel bénéficiaire du bail portant sur ce terrain qui en sollicite par ailleurs l'acquisition.

(extrait de la délibération 2020/245)

▲ Photo 8 : Extrait de la délibération 2020/245 votées lors du conseil municipal du 28 septembre 2020

# Coup de gueule contre certaines pratiques d'U Levante

**U Levante est chez nous une vache sacrée voire un totem. Interdit de critiquer sauf à risquer l'accusation d'être un suppôt des grands propriétaires et un destructeur de la nature. J'ai déjà écrit avoir le plus profond respect pour les militants, ceux qui prennent des risques en défendant des causes honorables. Il n'empêche qu'une société se construit à partir d'équilibres et qu'il suffit que l'un des éléments de ladite société flanche pour que les autres se disputent tout aussitôt la place libérée. Eh bien, je pense qu'aujourd'hui, à cause des défaillances de l'État, de l'apathie des citoyens, les associations occupent un espace qui dépasse largement les frontières de celui qui devrait être le leur. Très récemment, U Levante s'est attaqué à deux cas bien différents. Et j'ai trouvé leurs méthodes intrusives, inquisitoriales et leur jugement injuste.**

## Le domaine Peretti : des constructions illégitimes ?

Je précise pour éviter tout faux procès que je ne connais pas Julien Peretti pas plus que Maddalena Serpentine. J'ai lu les dossiers produits par *U Levante* dans le Journal de la Corse, des dossiers au contenu très technique et à la présentation franchement désastreuse. Le dossier Peretti traite d'une affaire qui traîne depuis des années. En 2011, trois permis ont été accordés par la préfecture en accord avec la commune de Coti Chjavari à Julien Peretti afin de construire sur le domaine de sa famille des infrastructures à but touristique. Les permis ont été attaqués par *U Levante* et le Garde qui demandaient la remise en état arguant que l'endroit se trouvait en zone littorale inconstructible. Julien Peretti a fait construire fort de ses autorisations. Le 11 mars dernier, le tribunal d'Ajaccio, dix ans après l'obtention des permis, a fait droit à la demande des deux associations et ordonné la démolition des constructions. Julien Peretti a quatre mois pour procéder à la destruction de ses biens faute de quoi il devra payer 400 euros par mois. Les deux associations ont été dans leur rôle qui est celui de la dénonciation d'infractions en jouant sur le long terme. Mais on peut néanmoins s'étonner de ce que la justice infirme les décisions du représentant de l'État dix ans plus tard. Julien Peretti a pu

croire qu'il était dans son bon droit et entamer son projet. D'autant qu'il n'a construit que sur une propriété où sa famille a travaillé et vécu depuis des générations.

## Un cri de victoire indécent

Le cri de victoire d'*U Levante* a quelque chose d'indécent. En admettant que sa plainte ait été justifiée, il faut avoir un bien curieux état d'esprit pour se réjouir d'avoir causé la ruine d'un jeune Corse qui a décidé d'entreprendre dans cette île où on préfère trop souvent travailler dans la fonction publique (ce qui n'a rien de déshonorant, mais qui est nettement moins risqué) ou mieux d'être assisté. Bref en un mot comme en mille, *U Levante* et le Garde auraient été bien inspirés d'avoir le triomphe modeste voire silencieux. Quant à Julien Peretti, il me semble qu'il a été bien mal conseillé pour en arriver à un tel résultat. Je ne connais pas suffisamment bien le droit pour dire s'il pourra s'en tirer. Mais je lui souhaite de tout mon cœur d'y arriver. Je reviendrai plus loin sur l'impression que laisse la lecture du dossier d'*U Levante*.

## U Levante contre la légalité

Autre cas d'espèce que celui des ombrières photovoltaïques de Pinia. Là, pour le coup, tout est légal. Mieux tout est écologique puisqu'il s'agit d'aider à la croissance d'agrumes grâce à des panneaux

photovoltaïques. Le dossier d'*U Levante* semble avoir été écrit de petits tabellions tatillons guidés par une forme d'aigreur inquisitoriale. Une jeune agricultrice, Maddalena Serpentine et ses associés ont eu l'idée de construire cent trente ombrières de 1000 m2 chacune, qui abriteront 40 plants d'orangers, de citronniers, de clémentiniers et de bigaradiers à fleurs. C'est un projet qui a reçu tous les agréments nécessaires : une production innovante et expérimentale d'agrivoltaïsme à laquelle est associé l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) de San Giuliano, dont les agronomes ont accepté de suivre l'évolution de ces arbres fruitiers qui poussent habituellement à ciel ouvert, dicit Corse-Matin. Panneaux solaires, plus d'engrais... cela devrait plaire à nos Torquemada environnementalistes se dit-on. Encore raté. Nos grincheux dénoncent le « gigantisme » du projet, le désir de rentabilité de ses initiateurs. N'importe où ailleurs dans le monde, cela aurait été salué comme une expérience innovante. Pas en Corse où trop souvent on préfère le néant à toute avancée. « *U Levante y voit surtout un projet destiné à tirer bénéfice de la production d'énergie photovoltaïque. Pour l'association, l'Inrae serait en quelque sorte la caution, le cheval de Troie pour l'implantation de champs solaires sur la terre de Pinia.* » En d'autres termes, ce qui est condamné n'est pas



ce qui a été fait, mais l'éventuelle intention de ce qui va être fait. *U Levante* devient donc la police de nos possibles rêves. Cela ressemble à du Kadaré dans Le Palais des Rêves.

### Pour *U Levante* mieux vaut le laid légal que le beau en dehors des clous

Résumons : *U Levante* attaque ce qui n'est pas légal. Soit. Même si le filet protecteur de l'association comporte des tolérances pour certains amis. Mais admettons pour la forme. Mais il y a tout de même la question de fond qui est celle de quelle Corse nous voulons. *U Levante* ne connaît qu'un bréviaire, celui le texte de la loi littoral. Des années durant, elle l'a brandie comme un prêtre brandirait un crucifix devant le Diable. Le résultat est pour le moins paradoxal et attristant. La rive sud ajaccienne par exemple, celle qui côtoie le domaine de Julien Peretti, est en train de devenir le mur de l'Atlantique. Depuis l'arrêt des plasticages, ce ne sont plus des maisons qui succèdent aux maisons, mais des barres d'immeubles en file indienne. Mais c'est légal grâce au mitage. Donc on ne touche pas. Prenons ensuite le domaine de Murtole que j'estime être une véritable réussite en matière environnementale et esthétique mais une matérialisation de l'enfer sur terre pour *U Levante*. À quelques encablures se trouve la baie de Tizzanu défigurée par d'affreuses constructions légalement édifiées sur les ruines d'anciennes bergeries comme d'ailleurs celles de Peretti. Jamais *U Levante* ne les a simplement citées, peut-être parce qu'elles sont la propriété des nationalistes

pur sucre et bien entendu « grands défenseurs de l'environnement » devant l'Éternel.

### Un regard inquisitorial

On ne peut nier le caractère positif du travail des organisations environnementales. Elles ont notamment été le substitut heureux à la régulation par l'explosif. Dans une île où les puissants se croient trop souvent tout permis, il est bon que des citoyens se lèvent avec courage pour dire « ça suffit comme ça ». Mais encore faudrait-il que derrière ces actions il y ait un dessein, un projet qui soit autre chose que les caprices d'animateurs souvent fort éloignés d'une dynamique visionnaire. Encore faudrait-il qu'il y ait réellement une levée citoyenne et non le travail de quelques spécialistes guidés par une forme de ressentiment. *U Levante* étaye trop souvent ses dossiers de récriminations qui n'ont rien à y faire. Ses explications concernant Pinia sont tout simplement scandaleuses et témoignent d'une mégalomanie dérangeante. Que ceux qui bâtissent un bien aient envie de le rentabiliser et d'en vivre est une préoccupation on ne peut plus compréhensible. Cela ne regarde en aucune façon les associations. Il faut même espérer qu'en Corse, des entrepreneurs audacieux et honnêtes puissent créer et faire fructifier leurs affaires. Sinon cela voudrait dire que seuls les voyous couverts par des promoteurs sans scrupule, arriveront à leurs fins. Les associations doivent rester à leur place, rien qu'à leur place. Elles ne sauraient être tout à la fois enquêtrices, juges et bourreaux.

### Un état défaillant

Trop souvent *U Levante* m'a paru mû par la jalousie et l'envie plutôt que par l'intérêt global de la Corse qui ne peut être que celui de son développement harmonieux, un équilibre entre novation et esthétique. Ses dossiers sont tellement techniques qu'ils donnent l'impression de vouloir rester dans le cénacle de spécialistes. Or l'avenir de la Corse se jouera grâce à l'esprit citoyen et non à l'existence de « sauveurs suprêmes » qu'ils fussent cagoulés ou visibles (je préfère bien entendu cette dernière catégorie). Je tiens à préciser que je serai toujours aux côtés des militants associatifs dès lors qu'ils subiront menaces verbales ou physiques. Mais je m'octroie le droit de leur dire en face ce que je pense. Mais la dérive associative ne survient que grâce aux carences de l'état. Je pense à la paillote de la plage d'argent, aux dix ans nécessaires pour statuer sur la propriété Peretti qui devrait être indemnisé par cet état incapable d'agir sans les dénonciations associatives. Pour ma part, je me prononce pour le beau contre le laid, pour l'esprit entrepreneurial contre toute logique qui entretient notre lascia corre séculaire. Enfin, je conclurai en constatant que malheureusement la profusion de béton sur notre littoral signe l'échec des associations et pourrait malheureusement donner raison aux plastiqueurs. Et cela est catastrophique.

• GXC

# La fin de vie toujours en suspens

Alors que la pandémie n'a toujours pas dit son dernier mot et contraint au confinement pour éviter les morts, l'Assemblée nationale s'est déchirée sur l'euthanasie. En dehors de l'hémicycle, le débat n'a pas été moins passionné. Si on n'est pas libre de vivre, on n'est pas davantage libre de choisir de ne plus vivre. Le sujet est loin de faire l'unanimité.



## Le pour et le contre

De nombreuses personnalités ont fait entendre leur opinion sur ce sujet. Parmi les détracteurs polémistes, l'écrivain Michel Houellebecq qui a publié une tribune contre la fin de vie assistée dans les pages du Figaro. Il accuse notamment les défenseurs du texte de vouloir faire des économies, au prétexte que le maintien en vie des très vieilles personnes coûte cher à la collectivité. Selon l'écrivain, la légalisation de l'euthanasie représenterait une rupture anthropologique et rien de moins qu'un effondrement civilisationnel. Au contraire, pour Gaspar Koenig, philosophe libéral, la légalisation du suicide assisté est la confirmation du droit des humains à disposer de leur corps. D'autres personnalités se sont exprimées en faveur de l'euthanasie. Comme Line Renaud qui ne souhaite pas être prolongée inutilement. Ou Françoise Hardy qui estime que c'est humain d'abrégé les souffrances, quand il n'y a aucun espoir. Plus proche du débat, Christiane Muretti, déléguée régionale adjointe de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), a demandé aux députés corses de s'exprimer en faveur de la loi. Ils font partie

des cosignataires. La cause avance, à pas mesurés. En Corse, l'ADMD compte un millier d'adhérents.

## Ce que dit la loi

En France, aujourd'hui, la fin de vie est encadrée par loi Leonetti adoptée en 2005 et amendée en 2016. Contrairement à la Belgique, les Pays-Bas ou la Suisse, l'euthanasie dite active et le suicide assisté sont des pratiques condamnées. Actuellement, seule une sédation profonde, pouvant entraîner la mort, est autorisée par la loi. La proposition du député Olivier Falorni (groupe Libertés et Territoires) prévoit que « toute personne capable majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, provoquant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée ou qu'elle juge insupportable », peut demander une « assistance médicalisée » pour mourir « par une aide active ». Cette proposition de loi est en faveur d'une fin de vie libre et choisie. Immédiate levée de boucliers : 3 000 amendements ont été déposés à l'Assemblée, compromettant l'adoption de cette loi. On ne négocie pas avec la mort.

## Qu'en dit Hippocrate ?

Certains médecins lèvent le bouclier éthique pour faire opposition à cette loi, arguant que leur devoir est de soigner pas de tuer. Pourtant, « 2 000 à 4 000 » euthanasies clandestines seraient pratiquées chaque année en France, ainsi que l'avait publié une étude de l'Ined (Institut national des études démographiques). L'euthanasie reste une pratique rare, et officieuse : les actes d'euthanasie représentent 0,6 % du total des décès, dont 0,2 % sont pratiqués en administrant délibérément une substance pour mettre fin à la vie. Cela fait parfois le sel de la rubrique faits divers. Comme ce médecin généraliste, à la retraite, qui a témoigné avoir pratiqué l'euthanasie pour une vingtaine de ses patients, à leur demande. Il a été mis en examen pour provocation au suicide et encourt jusqu'à trois ans d'emprisonnement et une amende de 45 000 euros. Il n'a pas respecté le serment d'Hippocrate, qui spécifie clairement « *Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion* ». Une doctrine sur laquelle s'appuient les 71 médecins signataires d'une tribune contre l'euthanasie, car provoquer la mort n'est pas un acte médicalement justifié. Soulager oui, tuer, non. Un principe inscrit dans le marbre, dans l'article R.4127-38 du Code de la santé publique et dans le Code de déontologie médicale : « *Le médecin doit accompagner le mourant jusqu'à ses derniers instants, assurer par des soins et mesures appropriés la qualité d'une vie qui prend fin, sauvegarder la dignité du malade et reconforter son entourage. Il n'a pas le droit de provoquer délibérément la mort* ». Le chemin menant à la légalisation de l'euthanasie reste tortueux et les solutions palliatives toujours délicates, voire parfois insuffisantes.

• Maria Mariana

## TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

### 1 – LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 05/04/2021, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

#### **SARL OMBRE ET LUMIÈRE (SARL)**

Activité : Achat, vente et installation de menuiserie générale (pergolas, stores, volets, fenêtres, véranda).

Enseigne :

RCS AJACCIO B 538 447 962 === 2011 B 545

Liquidateur :

Maître Jean-Pierre CELERI

22 Cours Napoléon

20000 AJACCIO

Le greffier,

### DÉMISSION ET NOMINATION GÉRANT

Suivant acte reçu par Maître Sandra FRAU Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée "ROMBALDI, FORT BARTOLI, QUILICHINI, CELERI, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 3 cours Général Leclerc, le 22 mars 2021, enregistré au SPFE d'AJACCIO, le 30 mars 2021, référence 2A04P31 2021 N 190, il a été constaté, concernant la société civile immobilière dénommée **LE CEYLAN**, au capital de 1.000,00 euros dont le siège social se situe à AJACCIO (20000) Route du Salario Lot La Pietra et immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 877 952 598 :

la démission de **Monsieur Christophe ETTORI** de ses fonctions de gérant et la nomination de **Monsieur Yves Lucien Jean-Charles PANTALACCI** demeurant à AJACCIO (20000) Parc Berthault Immeuble Alcyon Bâtiment A2 en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter du 22 mars 2021

Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

Pour avis, le notaire.

L.D Studio

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 500 euros

Siège social : 3 Boulevard Sylvestre Marcaggi  
20000 AJACCIO

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 29 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **L.D Studio**

Siège : 3 Boulevard Sylvestre Marcaggi, 20000 AJACCIO

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 500 euros

Objet : Production de vidéos et d'images dans le cadre de la diffusion de cours de yoga sur

supports numériques et plus généralement toutes activités s'y rattachant.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux actionnaires, conjoints, ascendants et descendants, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : est nommé Présidente de la société sans limitation de durée :

*Madame Laure, Marie, Aurore DARY*, demeurant 3 Boulevard Sylvestre Marcaggi, 20000 AJACCIO

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

POUR AVIS, Le Président.

### RÉSILIATION LOCATION- GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Sandra FRAU, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée "ROMBALDI, FORT, BARTOLI, QUILICHINI ET CELERI, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial, le 24 mars 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AJACCIO, le 30 mars 2021, références 2021 N 00192 il a été cédé par La Société dénommée **BOULANGERIE GRANDVAL**, Société à responsabilité limitée au capital de 7500,00 €, dont le siège est à AJACCIO (20000), 2 Cours Grandval, identifiée au SIREN sous le numéro 493 401 301 et immatriculée au RCS d'AJACCIO au profit de La Société dénommée **BOULANGERIE DU DIAMANT**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1500,00 €, dont le siège est à CUTTOLI-CORTICCHIATO (20167), Lieudit Chioso Communo, Plaine de Cuttoli, identifiée au SIREN sous le numéro 849 819 701 et immatriculée au RCS d'AJACCIO :

Un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, sandwicherie, confiserie et produits régionaux sis à AJACCIO (20000), 2 Cours Grandval, connu sous le nom commercial Banette Grandval.

Comme conséquence de la cession, il est procédé à la résiliation du contrat de location-gérance établi aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 27 mars 2019 enregistré, et ce à compter du 24 mars 2021.

Pour unique insertion, le notaire.

« AG CARROSSERIE »

Société par actions simplifiée

Au Capital de 10 000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Pernicaggio  
(20167) SARROLA CARCOPINO (Corse du Sud)

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés en date à SARROLA CARCOPINO du 06 avril 2021 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes

Dénomination : « AG CARROSSERIE ».

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : DIX MILLE (10 000,00) euros, divisé en CENT actions de CENT (100) euros chacune,

constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

Siège social : Lieu-dit Pernicaggio (20167) SARROLA CARCOPINO (Corse du Sud).

Objet : - La création, l'acquisition et l'exploitation de tout fonds commercial de carrosserie et peinture automobile ainsi que le négoce de véhicules d'occasion,

- et plus généralement toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Durée : quatre-vingt-dix (90) années.

**Président** : **M. Geoffrey, Paul, Francine DEMOLDER**, né le 30 janvier 1978 à IXELLES (Belgique), demeurant (20166) GROSSETO-PRUGNA (Corse du Sud), Résidence La Palmeraie.

Cession d'actions : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple.

RCS : La société sera immatriculée au R.C.S. ouvert près le Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis le Président.

Étude de Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI  
Notaires à AJACCIO (Corse du Sud)  
3 Cours Général Leclerc

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Philippe ROMBALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "ROMBALDI, FORT, BARTOLI, QUILICHINI ET CELERI, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial, le 29 mars 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **LA CANOPEE**.

Le siège social est fixé à : GROSSETO-PRUGNA (20166), 3 Allée des Geais, Les Hauts de la Résidence du Golfe, Porticcio.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR). Les apports sont en numéraire.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est **Monsieur Jean-François Pascal BLUSSEAU** demeurant GROSSETO-PRUGNA (20166) 3 Allée des Geais, Les Hauts de la Résidence du Golfe, Porticcio.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le notaire.

# ANNONCES LÉGALES

**Maître Philippe GAILLOT-BARTOLI**  
 Avocat au Barreau d'AJaccio  
 10 Avenue de Paris  
 20000 AJACCIO

**FRANCETTE**  
 Société civile Immobilière  
 au capital de 1 000 euros  
 Siège social : Villa Francette  
 Campo di Santo, lot Zephirs  
 20213 PENTA DI CASINCA

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date AJACCIO du 8 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière  
**Dénomination sociale : FRANCETTE**  
 Siège social : Villa Francette, Campo di Santo, Lot Zephirs 20213 PENTA DI CASINCA

Objet social : - L'acquisition de biens immobiliers, administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Gérance : Monsieur Pierre-Jean LOVERINI** demeurant Résidence Terrasses de Cardo, Villa n°13, 20200 BASTIA est nommé pour une durée illimitée.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

**Pour Avis, La Gérance.**

**A TORRACCIA**  
 Société par actions simplifiée  
 au capital de 1 000 euros  
 Siège social : Lieudit Pisciarella  
 20129 BASTELICACCIA

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTELICACCIA du 29 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée  
**Dénomination : A TORRACCIA**  
 Siège : Lieudit Pisciarella, 20129 BASTELICACCIA  
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros  
 Objet : Production et commercialisation d'électricité photovoltaïque.  
 Sous réserve des dispositions légales, chaque

associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Président** : est nommé sans limitation de durée : **Monsieur Jean-Michel CASALTA** demeurant Lieudit Pisciarella 20129 BASTELICACCIA

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

**POUR AVIS, Le Président.**

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL – DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
 Article 1378-1 Code de procédure civile  
 Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 6 septembre 2020,

**Monsieur Gérard Marie Joseph MARSAL**, en son vivant retraité, demeurant à SOLARO (20240).

Né à PONT-A-MOUSSON (54700), le 16 janvier 1950.

Veuf de Madame Nicole Angèle Berthe BERGER et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243) (FRANCE), le 13 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Benoît BODART, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « PERSON BODART PETITPAS MAAS NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à TOUL, 25, Rue Drouas, le 6 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître BODART, notaire à TOUL (54200) 25 rue Drouas, référence CRPCEN : 54058, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sandra FRAU, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée "ROMBALDI, FORT, BARTOLI, QUILICHINI ET CELERI, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial, le 24 mars 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AJACCIO, le 30 mars 2021, références 2021 N 00192 il a été cédé par : **La Société dénommée BOULANGERIE GRANDVAL**, Société à responsabilité limitée au capital de 7500,00 €, dont le siège est à AJACCIO (20000), 2 cours Grandval, identifiée au SIREN sous le numéro 493 401 301 et

immatriculée au RCS d'AJACCIO.

**Au profit de La Société dénommée BOULANGERIE DU DIAMANT**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1500,00 €, dont le siège est à CUTTOLI-CORTICCHIATO (20167), Lieudit Chioso Communo, Plaine de Cuttoli, identifiée au SIREN sous le numéro 849 819 701 et immatriculée au RCS d'AJACCIO.

**Un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, sandwicherie, confiserie et produits régionaux** sis à AJACCIO (20000), 2 Cours Grandval, connu sous le nom commercial Banette Grandval, et pour lequel il est immatriculé au RCS d'AJACCIO, sous le numéro 493 401 301.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. Il en a la jouissance à compter du même jour par la confusion de ses qualités de propriétaire et locataire-gérant.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000,00 EUR) : aux éléments incorporels pour TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS (387.776,00 EUR), au matériel pour DOUZE MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE EUROS (12.224,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

**Pour unique insertion, le notaire.**

**MARCIA DIFFUSION SARL**  
 Capital 15 000 euros  
 Siège social : Zone Industrielle de BALEONE  
 Lieu-dit Farone  
 (20167) AFA  
 RCS AJACCIO B 531 089 225

## AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

Par assemblée générale extraordinaire en date à Ajaccio du 25 mars 2021, les associés de la société ont décidé, bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social, de poursuivre son activité et de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

**Pour avis, La gérance.**

**BISCUITERIE PAOLINA**  
 SARL au capital de 400 euros  
 Allée Charles De Gaulle  
 20220 L'ÎLE-ROUSSE  
 850 387 572 RCS BASTIA

## CHANGEMENT DE DIRIGEANT

L'AGE a décidé, le 1/4/2021, de nommer nouveau gérant, **M. BARRACHINA Gilbert, André**, 7 Lot Galitello, 20220 MONTICELLO en remplacement de **M GIANNECCHINI Paul Louis** démissionnaire.  
 Mention au RCS de BASTIA.

PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD  
DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de l'environnement et de l'aménagement

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1er AVIS AU PUBLIC

**Ouverture d'une enquête publique conjointe de droit commun préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, d'autorisation d'utiliser cette eau destinée à la consommation humaine et parcellaire, en vue de permettre l'acquisition de terrains en pleine propriété et l'établissement de servitudes nécessaires à l'instauration de périmètres de protection immédiate et rapprochée autour des sources de Smargine haute, Smargine basse et du collecteur des trois sources Frasselli situés sur le territoire des communes de Rezza et d'Azzana.**

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2A-2021-04-09-00002 en date du 9 avril 2021, a été prescrite sur le territoire des communes de Rezza et d'Azzana, à la demande du maire de la commune de Rezza, l'ouverture d'une enquête publique conjointe de droit commun préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux prévue par l'article L 215-13 du code de l'environnement et qui déterminera, autour du point de prélèvement des sources et du collecteur précités, les périmètres de protection immédiate et rapprochée au titre de l'article L 1321-2 du code de la santé publique ;
- et une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à exproprier et à grever de servitudes.

Siège de l'enquête : mairie de Rezza  
Second lieu d'enquête : mairie d'Azzana  
Date de déroulement de l'enquête : **du mardi 27 avril 2021 au jeudi 20 mai 2021**  
Ouverture des registres d'enquête : **le mardi 27 avril 2021**  
Clôture des registres d'enquête : **le jeudi 20 mai 2021**  
Durée de l'enquête : **24 jours consécutifs**  
Commissaire enquêteur titulaire : Monsieur André FREDIANI  
Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Christian REROLLE

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur l'utilité publique de l'opération et sur les limites des biens à exproprier ou à grever de servitudes, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures d'ouverture habituels au public suivants (sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles), dans le respect des gestes barrières et du port du masque.

A cet effet, les communes de Rezza et Azzana prendront toutes les mesures utiles pour assurer la protection sanitaire du public, en mettant à sa disposition du gel hydroalcoolique et en s'efforçant de faire respecter la distanciation physique entre les personnes. Elles organiseront, si besoin, un filtrage du public, mettront en place un fléchage des locaux et, si cela est possible, un sens unique.

LIEU D'ENQUETE	JOURS D'OUVERTURE	HEURES D'OUVERTURE
Mairie de Rezza	Mardi après-midi vendredi après-midi	14h00 - 18h00
Mairie d'Azzana	Lundi matin jeudi matin	9h00 - 12h00

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture : [www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr) dans l'onglet *Publications* – rubrique *Enquêtes publiques*.

Deux registres dématérialisés seront également mis à la disposition du public via les liens ci-après :

- Pour la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux :  
<https://www.registre.dematerialise.fr/2437>  
- Pour l'enquête parcellaire :  
<https://www.registre.dematerialise.fr/2438>  
Les observations pourront également être adressées par courriel aux adresses suivantes :  
- Pour la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux :  
[enquete-publique-2437@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2437@registre-dematerialise.fr)  
- Pour l'enquête parcellaire :  
[enquete-publique-2438@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2438@registre-dematerialise.fr)

**Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous.**

Le public pourra également adresser, avant la clôture de l'enquête, ses observations au commissaire enquêteur par courrier, au siège de l'enquête publique, à la mairie de Rezza – village – 20121 REZZA.

Les observations écrites ou orales relatives à l'enquête conjointe seront également reçues par le commissaire enquêteur, qui tiendra les permanences en mairies, aux dates et heures mentionnées ci-après :

LIEU D'ENQUETE	JOURS DE PERMANENCE	HEURES DE PERMANENCE
Mairie de Rezza (siège de l'enquête)	Mardi 27 avril 2021 (ouverture de l'enquête) mardi 11 mai 2021 et jeudi 20 mai 2021 (clôture de l'enquête)	14h00 - 18h00
Mairie d'Azzana	Mardi 11 mai 2021	8h00 - 12h00

**Lors des permanences du commissaire enquêteur, le public devra respecter les gestes barrières, les mesures de distanciation physique et le port du masque.**

Si le contexte sanitaire le nécessite, les modalités d'organisation de l'enquête publique pourront être adaptées et les permanences physiques remplacées par des permanences téléphoniques **aux mêmes dates et horaires**, dans ce cas une information sera publiée sur le site internet de la préfecture et sur le registre dématérialisé.

A l'expiration du délai d'enquête, soit le jeudi 20 mai 2021 à 18H00, les registres d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et les registres d'enquête parcellaire déposés en mairies de Rezza et d'Azzana seront respectivement clos et signés par les maires de ces communes puis transmis dans les vingt-quatre heures au commissaire enquêteur avec le dossier d'enquête et les documents annexes.

Le commissaire enquêteur sera tenu de remettre au préfet de la Corse-du-Sud son rapport, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes ainsi que l'exemplaire du dossier d'enquête publique, le registre et les annexes, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de clôture.

Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Rezza, à la mairie d'Azzana ainsi qu'à la préfecture de la Corse-du-Sud (DPPCL – Bureau de l'environnement et de l'aménagement), sur le site internet de la préfecture [www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique conjointe.

Ajaccio, le 9 avril 2021

Le préfet,  
pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Pierre LARREY



Bastia

Ville de Bastia

## Enquête publique

Par arrêté en date du 9 Avril 2021, Monsieur le Maire de Bastia a prescrit une ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DE DEUX LOTISSEMENTS AVEC LE PLU.

Le projet porte sur une modification des dispositions des cahiers des charges de deux lotissements, le « Lotissement Colombani » et le « Lotissement Zone Industrielle de Bastia », afin de les mettre en concordance avec les règles fixées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bastia, et de réduire ainsi les risques contentieux à l'avenir.

L'enquête publique se déroulera durant 23 jours, à compter du Mardi 4 Mai 2021 à 9h00 au Jeudi 27 Mai 2021 à 17h00.

Monsieur Gérard PERFETTINI a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia en qualité de commissaire-enquêteur, ainsi que Monsieur Don-Jean ROMANACCE en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public ou des représentants d'associations qui demanderont à être entendus. Il les recevra en Mairie, située au rond-point GUIDICELLI 20200 BASTIA, au rez-de-chaussée du bâtiment, bureau des risques incendie, aux dates et horaires suivantes :

- Mardi 4 Mai 2021 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 18 Mai 2021 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 27 Mai 2021 de 14h00 à 17h00.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de BASTIA du Mardi 4 Mai 2021 au Jeudi 27 Mai 2021 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Un poste informatique sera également mis à la disposition du public pour la consultation du dossier. Les pièces du dossier d'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la ville : <https://www.registre-dematerialise.fr/2444>

Durant la durée de l'enquête publique, soit du Mardi 4 Mai 2021 à 9h00 au Jeudi 27 Mai 2021 à 17h00, les observations et propositions du public portant sur l'objet de l'enquête pourront être :

- Consignées dans le registre papier, Adressées par voie postale à l'intention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Bastia Rond-point Guidicelli 20200 Bastia,
- Déposées par voie électronique sur le registre numérique dématérialisé accessible 7j/7j, 24h/24h, depuis l'adresse : [enquete-publique-2444@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2444@registre-dematerialise.fr)

Au terme de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rendra son avis dans un délai de 30 jours.

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

**COMMUNE DE ZICAVO**

Quartier de l'Église

20132 ZICAVO

Adresse internet du profil d'acheteur :

<https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché :

**Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau AEP du village.**

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Modalités de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence sur le profil d'acheteur.

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur. Pour les modalités de remise des plis électroniques, se référer au règlement de consultation.

Critères d'attribution :

Valeur technique : 70%

Prix des prestations : 30%

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre recevable.

**Date limite de réception des offres : 10/05/2021 à 12 H 00**

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/04/2021**

Renseignements d'ordre techniques et administratifs :

Les candidats peuvent envoyer leur question, via la plateforme du profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

Organisation des visites :

Commune de Zicavo

Quartier de l'Église

20132 Zicavo

Tél : 04 95 24 40 05

Fax : 04 95 24 41 19

Courriel : [mairiedezicavo@wanadoo.fr](mailto:mairiedezicavo@wanadoo.fr)

I DUE ZITELLI

SCI au capital de 3000.00 euros

Bâtiment A2, Résidence la Rocade

Avenue Maréchal Lyautey

20090 AJACCIO

RCS AJACCIO : 484 882 634

Aux termes d'une délibération en date du 26 janvier 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter du 26 janvier 2021, de transférer le siège social de Bâtiment A2, Résidence la Rocade, Avenue



## AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

**COLLECTIVITÉ DE CORSE**

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AJACCIU Cedex 1

Tél : +33 495516464 - Fax : +33 495516621

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : **Activités du musée de l'Alta Rocca dans le cadre du projet GRITACCESS - RELANCE.**

**Numéro de référence : 2021-8DP-0122**

**Date limite de remise des offres : 28 avril 2021 à 12h00**

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 9 avril 2021

Maréchal Lyautey, 20090 AJACCIO à 75 Rue du Tavignano, La Confina 1, Ajaccio 20167 MEZZAVIA, de modifier la dénomination sociale qui devient « CARPOLUSANDRU », et de modifier en conséquence les statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

## AVIS

Suite à la cession du fonds de commerce intervenue à LAVAL en date du 02/01/2021, la **SNC SRAE SUD**, société au capital de 10 000 Euros, sise 11 Rue Emile Brault, 53000 LAVAL, immatriculée 832 766 612 RCS LAVAL, est devenue loueuse du fonds d'agence d'intérêt sis LIEU DIT TINTORAJO 20600 FURIANI, en lieu et place de la société **ACTUAL 278, SNC** au capital de 125 000 Euros, sise 11 Rue Emile Brault, 53000 LAVAL immatriculée 824527832 RCS LAVAL, lequel fonds est actuellement exploité par la **SNC ACTUAL BASTIA 519** RCS LAVAL 880 073 713.

Pour avis.

Selon l'arrêté du 21 décembre 2012, modifié par arrêté du 7 décembre 2020, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales le prix de la ligne de référence des annonces légales pour l'année 2021 est fixé au tarif de base de 4,07 euros pour la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

# Des aides pour demain

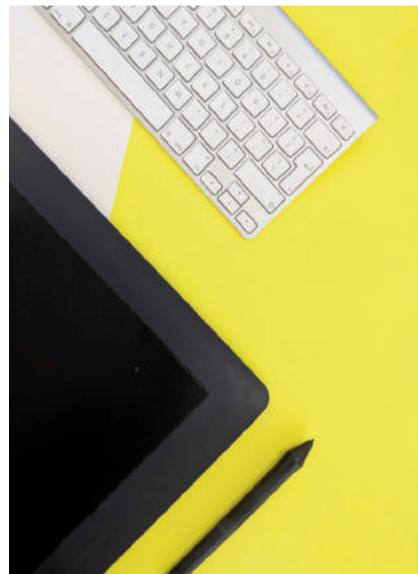
L'année 2020 a fait émerger de nouveaux enjeux en termes de commerce, notamment sur les questions du digital et du développement durable. Pour les entreprises qui vont pouvoir appréhender le bout du tunnel, certains leviers sont proposés par différents organismes afin d'enclencher le commerce de demain, dès aujourd'hui.



## Aide de crise pour plus de digitalisation

La majorité des entreprises ont dû fermer leurs portes bien plus d'une fois cette dernière année. La crise du Covid, sans précédent, a amené la plupart des commerces à trouver des moyens de continuer leur activité malgré tout. Habillement, beauté, hôtellerie, restauration... La transition entre le monde d'hier et celui de demain promet d'être radical avec

de nouvelles attentes de clients, influencés par ces derniers mois. Pour toutes les entreprises physiques, il a été question d'investir le web et le digital afin de se donner toutes les chances de conserver un minimum d'activité. Pour aider à la digitalisation, le gouvernement a mis en place un chèque numérique de 500 € pour toutes les entreprises de moins de 11 salariés pouvant attester d'une baisse de chiffre d'affaires de plus de 50% durant le confinement, ou pour les hôtels. Ces commerçants doivent avoir été dans l'obligation de fermer administrativement leur enseigne en novembre 2020 et faire moins de 2 millions d'euros HT de chiffre d'affaires annuel. Pour pouvoir bénéficier de cette aide à la numérisation qui a été prolongée sur l'année 2021, il faut se connecter au site [www.cheque.francenum.gouv.fr](http://www.cheque.francenum.gouv.fr) : toute la procédure y est détaillée. Un bon moyen pour commencer à anticiper l'avenir et créer une présence forte en ligne !



## Mode et écologie : un coup de pouce

Différentes fédérations de mode se sont regroupées pour proposer une aide d'un nouveau genre : aider griffes et labels Made in France dans leur transition écologique. La mode est dans le peloton de tête des secteurs les plus polluants au monde. Selon le collectif Green Friday, ce ne sont pas moins de 5 millions de tonnes de vêtements qui sont vendus chaque année pour 4 millions tout simplement jetés. La France souhaite encourager la création tricolore en poussant jeunes pousses et institutions à rejoindre un mouvement plus vert. Subventions, cours, formations, accompagnement personnalisé... Toutes les techniques seront employées par les professionnels du secteur afin d'accompagner les entreprises selon leur degré d'avancement dans une gestion plus responsable. Afin de bénéficier de ces aides du PARSE, le plan d'amplification sur la responsabilité sociétales des entreprises, les marques à jour avec leurs cotisations devront se rapprocher de la personne désignée par leur fédération rattachée. Il sera aussi possible de soumettre sa candidature sur le site [www.connexionsmode.com](http://www.connexionsmode.com).

Pour préparer l'avenir de la mode en France et faire partie du mouvement, invitons toute la création à changer de paradigme, pour l'avenir !

• J.S.

# Loi Molac : ne pas se comporter en ravis de la crèche !

Ni la loi, ni l'argent, ni la multiplication du nombre d'enseignants, ne sauraient remplacer la volonté de chacune et chacun, qu'il soit Corse, Breton, Basque ou autre, de pratiquer le plus souvent possible la langue de sa région que parlaient ses aïeux.



La proposition de loi Molac ayant pour objectif de protéger et promouvoir le patrimoine immatériel et la diversité culturelle dont les langues régionales constituent l'une des expressions, a été définitivement adoptée à une large majorité par les députés (323 contre 76), après l'avoir été en première lecture par l'Assemblée nationale en février 2020 puis par le Sénat en décembre 2020. Une vingtaine de langues en métropole et une cinquantaine outre-mer sont concernées. L'adoption et l'application de ce texte ne suffiront certes pas à les préserver du désintérêt ou de la disparition. Toutefois, qu'il ait été adopté représente une étape importante et symboliquement forte :

il est enfin formellement reconnu qu'à même titre que la langue française, les langues régionales relèvent du patrimoine linguistique ; il est enfin précisé que l'État et les collectivités territoriales peuvent et doivent s'impliquer dans leur enseignement, leur diffusion et leur valorisation. En outre le texte confère le statut de trésor national aux biens présentant un intérêt majeur pour la sauvegarde de ces langues. Ce qui déterminera l'application d'un régime particulier de conservation par exemple par des enregistrements de locuteurs ou la restauration / conservation d'écrits. Les députés ont par ailleurs apporté des modifications à la loi relative à l'emploi de la langue française (Loi Toubon) afin de préciser que ses dispositions « ne font pas obstacle à l'usage des langues régionales et aux actions publiques et privées menées en leur faveur. »

## Rien n'est acquis !

La mise en œuvre concrète de ces avancées est cependant loin d'être acquise car le Parlement a adopté la proposition de loi contre la volonté du gouvernement. On peut par exemple s'inquiéter que le ministère de l'Éducation et certains lobbies jacobins très actifs au sein de la classe politique et des syndicats d'enseignants fassent de l'obstruction concernant l'enseignement des langues régionales en tant que matières facultatives ou l'immersif (enseignement durant une grande partie du temps scolaire dans une langue autre que le français). Le ministère pourrait aussi traîner des pieds concernant

l'attribution de subventions aux écoles privées sous contrat proposant un enseignement bilingue (par exemple les écoles Diwan en Bretagne). Chez nous, l'impact de la loi Molac sera moindre car nous bénéficions déjà de la plupart des avancées dont elle est porteuse. Son adoption contribuera toutefois à davantage légitimer les actions s'inscrivant dans la construction du bilinguisme. Il sera par ailleurs possible de s'y référer pour exiger la révision de l'article 2 de la Constitution (par exemple en remplaçant la mention « *La langue de la République est le français* » par la mention « *Le français est la langue de la République qui, sur son territoire, protège et soutient les langues régionales* ») et la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires que la France a signé il y a plus de vingt ans. Se réjouir ne doit donc pas être confondu avec se comporter en ravis de la crèche. Une étape significative a certes été franchie mais il en reste beaucoup d'autres à parcourir pour que le Corse, le Breton, le Basque et bien d'autres langues ne soient plus menacées de disparaître ou de devenir des langues mortes. Et la moindre de ces étapes n'est pas d'aboutir à la prise de conscience que ni la loi, ni l'argent, ni la multiplication du nombre d'enseignants, ne sauraient remplacer la volonté de chacune et chacun, qu'il soit Corse, Breton, Basque ou autre, de pratiquer le plus souvent possible la langue de sa région que parlaient ses aïeux.

• Alexandra Sereni

Visitez notre site internet : [www.journaldelacorse.corsica](http://www.journaldelacorse.corsica)

# L'acqua hè a nostra ricchezza, risparemula

[www.isula.corsica](http://www.isula.corsica)



**NE PAS LAISSER COULER L'EAU INUTILEMENT**



**FAIRE TOURNER LAVE-LINGE ET LAVE-VAISSELLE SEULEMENT QUAND ILS SONT PLEINS ET EN MODE «ÉCO»**



**RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE OU DE RINÇAGE POUR ARROSER SON JARDIN**



**PAILLER LES SOLS POUR ARROSER MOINS (EX : AVEC DES DÉCHETS DE TONTE DE GAZON, COPEAUX...)**

## L'EAU EST NOTRE RICHESSE, PRÉSERVONS-LA.

« Carrément craignos », série tv

# Des losers en verve !

Jean Pascal Zadi a le vent en poupe. Un César pour son premier long-métrage, « *Tout simplement noir* ». Une série diffusée sur la plateforme, « *francetv.fr* », « *Carrément craignos* » avec une distribution aussi marquante que piquante, aussi épatante que souriante où l'on retrouve le comédien insulaire, Jean Michel Ropers, en bistrotier bon enfant et accueillant.



n'est épargné à commencer par le loser-vedette, Ernesto, apôtre de l'autodérision qui n'hésite pas à arborer une cagoule rose transparente et à trous pour monter un improbable hold-up. Le réalisateur utilise la trame du film de gangster pour faire progresser l'action. On n'y croit pas un instant, mais on lui emboîte le pas car il parvient à nous mener par le bout du nez. Fine sa direction d'acteurs qui réunit des personnalités de talents et qui ont le mérite d'être (encore) peu connues. Ça fait du bien les nouvelles têtes... ça ne fait pas de mal non plus d'en retrouver de connues. Très ordinaires les héros de la série, authentiques perdants et bras cassés avérés. Parmi eux un Tito, touche à tout, malheureux testeur de faux médicaments. Un Doudou en mal de mariage chic mais aux poches percées. Un Sam (diminutif de Samir) apprenti policier. Un Hassan, épicier désirant décrocher un label hallal bio et qui est en fait un fils de boat people cambodgien. Un peu moins acides les portraits féminins mais hauts en couleur. Comme Agathe, midinette sentimentale ; Rose, l'infidèle à l'unique grand amour ; Héléna, l'infirmière ex-prostituée obligée de racheter sa liberté à son mac ; Karen, la fliquette à la vilaine duplicité. « *Carrément craignos* », un ton neuf et décalé et pas très politiquement correct !

• Michèle Acquaviva-Pache

Résumé du pitch : Ernesto, joué par Jean Pascal Zadi, qui officie également derrière la caméra, perd le butin d'un casse de 100 000 euros qu'on lui a confié. Voilà qui est très mince et pourtant à partir de cette amorce d'intrigue, « *Carrément craignos* » foisonne de rebondissements. C'est drôle, caustique, plein d'humour. L'auteur, réalisateur, protagoniste

numéro 1 ne se contente pas de faire rire béatement, il sait être mordant et cinglant tout en ayant une certaine tendresse à l'égard de ses personnages qui sont des champions de la loose toutes catégories. Cadre de la série : la banlieue parisienne dans sa diversité de bâtis avec ses classiques HLM, sa zone pavillonnaire généralement tranquille, ses « *bicoques* » BCBG qui veulent en jeter et sa pluralité humaine qui se côtoie dans une belle humeur pimentée de frictions. Reines de la série : la parodie, la satire sociétale. Sur le gril : chrétiens et musulmans, la police, les faux-bons-sentiments où la larme à l'œil se substitue à la réflexion et à la recherche de solutions face à des tragédies terribles.

Zadi a la dent dure quand il croque des scènes de talk-show où une Kadidja exige un référendum pour arracher le voile à celles qui le portent dans la rue ; où un Jean Jacques, flic faussement bonasse, se gave d'insultes racistes sur son téléphone ; où un pasteur retors en tartuferie engrosse des jeunes filles avides d'entendre ses prêches... Personne

#### Distribution

JP Zadi (Ernesto). Lofti Labidi (Sam). Jérôme Guesdon (Tito). Bun Hay Mean (Hassan). Rossy de Palma (Héléna). Fadily Camara (Karen). JM Ropers (Dédé) et toute une pléiade d'acteurs.



## Comment avez-vous atterri – faut-il dire aluni – dans la série tv, « Carrément Craignos » de Jean Pascal Zadi ?

Il y a quarante ans que je suis comédien. Je suis identifié au plan national et international. On me connaît. Pour « Carrément craignos » c'est l'acteur, Lofti Labidi, rencontré sur un court-métrage qui m'a appelé et m'a parlé du projet de Jean Pascal Zadi. Il m'a indiqué que le réalisateur cherchait un comédien qui me correspondait. J'ai passé des essais et été retenu. Ensuite j'ai participé au tournage du pilote de la série réalisé en 2010. Diffusée sur internet elle a fait un carton. Puis on a enchaîné avec la saison 2 qu'on peut voir sur « francetv.fr ».

## Qu'est-ce qui vous a intéressé dans votre rôle ?

Dédé, patron de bar d'un quartier HLM, est sympa. C'est à lui que se confient ses clients en général plus jeunes et qui apprécient de se retrouver dans son bistrot autour d'un pot. Dédé est un type de personnage très agréable à interpréter.

## Sur le tournage comment se comporte Jean Pascal Zadi ?

En tant que directeur d'acteurs il ne nous laisse pas livrés à nous-mêmes. Ses indications sont précises. Comme réalisateur il sait aussi être souple. Comme acteur il est exigeant avec lui. Ce qui m'a frappé en tournant avec lui c'est qu'il sait bien s'entourer aux plans artistique et technique. Zadi, avec son côté rieur et de ne pas en avoir l'air, est très « pro ». Il a une écriture très personnelle et ses personnages ont un vrai univers.

*« Zadi, avec son côté rieur et de ne pas en avoir l'air, est très « pro »*

Jean Michel Ropers

## La distribution de « Carrément craignos » offre un reflet de la diversité à la française... Un bon point ?

C'est intéressant de travailler au milieu de plein de gens qui ont des origines différentes et sont en même temps très français ! C'est marrant et ça apporte beaucoup !

## L'âge, la couleur de peau, l'origine des personnages où réside la différence la plus radicale ?

Dans notre métier de comédien on travaille avec des gens et au-delà du sexe, de l'âge, de la couleur, etc... on est des artistes. Pour moi il ne peut y avoir de clivages. Dans la série, la diversité, on la retrouve aussi dans les équipes, technique et de production. « Carrément craignos » ne fait pas dans le blanc « quinquas », hétéro, installé dans la vie et c'est tant mieux. Ça tome à pic en ce moment !

## La série c'est la loose super star. Ce thème est-il un créneau fertile ?

Les histoires de losers forment de formidables arguments de comédie. Cette série c'est le rire, mais pas seulement, car elle repose sur une analyse de la société actuelle et ne verse pas dans la facilité gratuite. Elle a le mérite de faire bouger certains canons artistiques et certains types de narration. De la première saison à la deuxième Zadi montre également qu'il est capable de se renouveler ce qui est indispensable.

## Être acteur en Corse et à Paris, c'est le grand écart permanent ?

Je fais ça depuis toujours. Je considère que si on m'appelle pour un rôle c'est un honneur qui implique de répondre oui ou non, sans tergiverser. A mon agent de négociateur. Un artiste doit se rendre disponible, voilà un impératif.

## On voit plus aisément les aspects positifs, attractifs du métier de comédien que ceux qui sont négatifs. Or, il en existe de difficiles. Par exemple ?

Le métier peut être très violent, cruel, âpre. Aujourd'hui les rencontres avec les réalisateurs avant les tournages nous manquent. Heureusement avec Jean Pascal Zadi cela n'a pas été le cas : on a discuté, échangé. Autre problème : le formatage des rôles, des sujets, c'est dur d'y échapper. On a aussi besoin de gens qui nous fassent des remarques aptes à nous faire progresser ou à rectifier des choses dans notre jeu, si c'est nécessaire. En dépit des difficultés ce qui me plaît ce sont les aventures artistiques comme celle de « Carrément craignos », car alors on est content d'être de la partie !

## Dans le pilotage gouvernemental de la crise sanitaire qu'est-ce qui vous a heurté le plus ?

La posture langagière du gouvernement et sa distinction entre essentiel et non essentiel. Ces gouvernants ignorent-ils le poids des mots ? Traiter des gens de non essentiel est non seulement intolérable mais traduit également un manque d'intelligence. En outre, il fallait d'emblée territorialiser les décisions et non les appliquer uniformément sans tenir compte des situations locales. Le gouvernement s'est entouré d'un conseil scientifique, un conseil artistique ne lui ferait pas de mal...

## La crise sanitaire a de graves conséquences sur la culture et les libertés individuelles. Comment envisagez-vous le futur du monde culturel ?

On doit se poser des questions afin de tirer des enseignements de la crise. Il va falloir qu'artistes et public se réinventent car il n'y a pas de dichotomie entre les deux. On ne peut qu'être confronté à un futur de construction. Et surtout n'oublions pas que dans la vie on a toujours le choix !... Créer c'est choisir.

## Sur quoi travaillez-vous actuellement ?

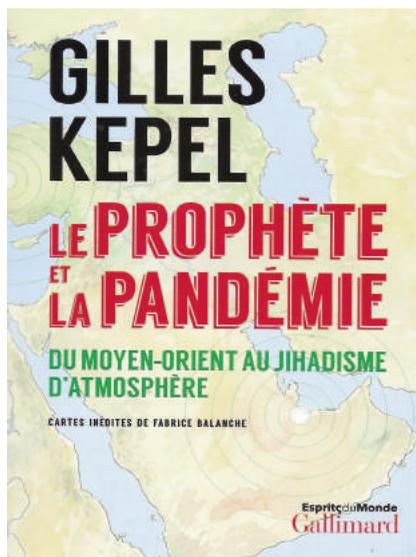
Je ne suis pas uniquement comédien : je réalise, j'écris, je mets en scène. Je suis ainsi en train d'achever l'écriture d'un documentaire sur Flaubert en Corse, et j'attends la diffusion sur Via Stella d'un autre documentaire sur la littérature fantastique britannique.

• **Propos recueillis par M.A-P**

Par Gilles Kepel (Editions Gallimard)

# Moyen-Orient : Le Prophète et la pandémie

« La Méditerranée et son environnement sont devenus, en 2020, la région la plus explosive de la Planète - affirme l'éminent chercheur, Gilles Kepel, titulaire de la chaire du Moyen-Orient à l'École Normale Supérieure de Paris, dès les premières lignes de son nouvel ouvrage intitulé *Le Prophète et la Pandémie*, publié aux éditions Gallimard. « *La Covid 19 et l'effondrement du cours du pétrole ont précipité des bouleversements géopolitiques inédits qui s'étendent jusqu'aux banlieues de l'Europe* ».



À l'appui de son analyse et de sa réflexion sur les transformations et l'avenir du Moyen-Orient, Gilles Kepel dresse une chronologie détaillée des principaux événements qui ont marqué l'année 2020 en Europe, précisément en Méditerranée, complétée par une vingtaine de cartes en couleur concernant l'ensemble de la zone, du Maroc à l'Iran, en passant par l'Irak, la Syrie, le Liban et Israël, sans oublier la Turquie dont le Président Erdogan se présente comme le leader d'une campagne panislamique anti française, héros des musulmans indignés après la représentation des caricatures du Prophète.

Extraits

## Le dilemme migratoire entre humanitarisme et terrorisme

« *Le nouveau pacte migratoire européen*

*présenté à Bruxelles le 23 septembre 2020, converge avec la proposition d'Amnesty International en faisant du sauvetage en mer une obligation légale et un devoir moral à la charge des Etats (...) C'est un problème majeur pour les sociétés du Vieux Continent dans lequel les répercussions de l'islamisme politique font peser un spectre sur le devenir libéral du projet européen lui-même. L'immigration a-t-elle pour aboutissement une intégration culturelle dans les pays d'accueil dont les nouveaux arrivants ont vocation à partager les valeurs ou, au contraire, certains de ceux-ci font-ils peser le risque d'un séparatisme islamiste. Selon les dernières statistiques établies par l'INSEE, en 2018, on peut considérer que le poids des habitants de l'Hexagone de confession musulmane est supérieur à 10% et frôle les sept millions ».*

## Le grand bond en avant de la Chine

« *La lutte de la Chine contre les Etats-Unis pour l'hégémonie planétaire n'épargne pas le Moyen-Orient où Pékin est désormais engagé dans une stratégie d'influence politique et bientôt sanitaire inédite. Sa manufacture planétaire est extrêmement gourmande de pétrole à bas prix. Elle en est le premier importateur mondial avec dix millions de barils par jour avant la pandémie. Au tournant de cette décennie, le principal grand bond en avant de la Chine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, est l'établissement de têtes de pont des nouvelles routes de la soie, destinées à installer irrémédiablement les exportations de l'Empire du Milieu (...) La Chine se trouve désormais engagée dans une compétition sans merci avec les émirats pour le contrôle de ces voies commerciales en faisant de Téhéran, ennemi existentiel d'Abou*

*Dhabi et de Jérusalem, un pont- d'entrée majeur au Moyen-Orient et une tête des pont des nouvelles routes de la soie.»*

## Islamisme et séparatisme

« *Le terme islamiste, qui désigne en français l'islam politique et, en particulier, les Frères musulmans, culturellement imprégnés par un salafisme radicalisé, n'a pas d'équivalent en langue arabe. Quant à la notion de séparatisme dont on peut trouver des équivalents en arabe depuis le terme de fitna (sédition) jusqu'à celui de bara'a (rupture) qui signifie rupture, désaveu d'avec les mécréants, ce qui constitue le socle de l'idéologie salafiste mais cela demande un effort d'explication qui est restée, jusqu'à présent, lettre morte.*

*Le discours dans lequel le Président Macron a dénoncé le séparatisme islamiste, a suscité une levée de boucliers dans la mouvance de l'islam politique en France et dans le monde musulman en général. Les problèmes posés à nos sociétés par le terrorisme jihadiste et le terreau du séparatisme islamiste dont il se nourrit, est assez grave et complexe conclut Gilles Kepel pour que ni la sottise et l'ignorance ne concourent à sa résolution. Tout au contraire elles l'alimentent ».*

• Jean-Claude de Thandt

*A lire également toujours de Gilles Kepel son ouvrage intitulé « Sortir du chaos, les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient » paru aux Editions Gallimard en 2018. A travers le récit de quarante ans d'histoire, l'auteur, Gilles Kepel décrit la fulgurante islamisation de cette région du monde.*

# « Résister en Corse », un ouvrage foutraque à l'intitulé tape-à-l'œil

Autant j'avais aimé le précédent ouvrage de Jean-Michel Verne « *Juges en Corse* » dont le sujet était défini et les propos éclairants, autant le dernier « *Résister en Corse* » est un ouvrage qui rate sa cible sans d'ailleurs qu'on arrive à précisément connaître son véritable sujet : pratiques mafieuses ou difficultés de la vie quotidienne en Corse.

## Un titre pompeux et des témoignages sans cohérence entre eux

Le terme de résister est redoutable : il indique une force supérieure qui vous pousse vers un gouffre tandis que vous vous efforcez de ne pas y succomber. C'est aussi une référence au combat héroïque des antinazis pendant la sombre période de 1933-1945. Pour beaucoup des témoignages rassemblés dans le livre, le concept de résistance apparaît comme usurpé. Le sous-titre est accrocheur : « *pour la première fois des citoyens etc.* ». Quatorze personnes, qui pour les plus importantes ont déjà parlé dix fois dans la presse, témoignent dans l'ouvrage qui commence par une citation un rien passe-partout de Pasquale Paoli et une prédiction de Gilles Simeoni faite en 2004 et qui tendrait à dire (ou pas) que la Corse serait (ou pas) devenue comme la Sicile. Puis Verne nous livre une préface modestement intitulée Omertà où l'auteur semble vouloir justifier son sujet en osant une acrobatique comparaison entre la Sicile et la Corse, espérant pour la Corse une répression à l'italienne. Il oublie tout simplement que jamais les mafias n'ont été aussi puissantes qu'aujourd'hui. L'épicentre européen s'est simplement déplacé de Sicile en Calabre, mais désormais la « *Nrangheta* » est planétaire alors que Cosa Nostra œuvrait essentiellement entre l'Europe et les USA. Et que la lutte antimafia pour indispensable qu'elle soit, si elle remporte des victoires, elle est en train de perdre la guerre.

## Du dérisoire au tragique

Écartons déjà sans hésiter les témoignages de ceux qui, Corses ou non-Corses, vivent onze mois sur douze sur le continent. Quelle peut être leur légitimité en matière de résistance locale ? Ils sont tout au plus des témoins qui vont de la femme d'un milliardaire italien en

butte avec le propriétaire de Murtoli à l'épouse d'un défunt réalisateur en bisbille avec son voisin de palier (lequel se conduit, il faut l'avouer, comme un gangster). Ce sont des histoires comme on peut en trouver à la pelle un peu partout et qui ne révèle tout au plus de comportements odieux ou scandaleux qui, dans certains cas, mériteraient certainement la prison. Mais de là à parler de mafia ? Ghjuseppu Maestracci milite à Avà Basta contre le racisme. Il a mille fois raison, mais qu'est-ce que cela à voir avec une quelconque mafia ? Pareillement pour Anaïs Mattei qui témoigne sur les viols et les incestes commis en Corse et raconte la lutte des victimes dans I Was. Elles sont évidemment légitimes, héroïques et leur révolte est glorieuse. D'abord, elles ne résistent pas. Elles combattent. Une nuance, mais une nuance essentielle. Mais on est un peu perdu. Quel est donc le sujet du livre ?

Pascal Bruno a été victime d'une tentative de mise en place de machines à sous dans son café par trois baltringues. Il a dit non et puis c'est tout. Un jour, pour protester contre l'administration, contre les voyous, contre la malchance bref, contre son propre vécu, il a mis sur sa vitrine « *Bistrot à vendre pour cause de racket* ». Il témoignait de son immense ras l'bol. Verne en a fait sa tête de chapitre sous-entendant un crime mafieux. Franchement... Je passe sur la déclaration du responsable d'Anticor, Dominique Yvon : « *J'ai toujours des châtaignes dans ma poche pour ne pas oublier d'où je viens.* » On espère seulement que ça ne pique pas trop et qu'il

retira un jour ces cilices de doloriste sans toutefois oublier la fougère.

## Le combat des maires

Restent les trois témoins maires : Brugioni, Medori et Bucchini. Le premier a été élu contre son prédécesseur. Il dénonce les pratiques de ce dernier qu'il dit être

lié à Charles Pieri, l'ancien responsable du FLNC. Enfin, on parle de ces nationalistes affairistes singulièrement absents de l'ouvrage même quand il s'agit des primes à la vache et pourtant si présents dans le réel. Les trois maires ont été menacés par des groupes de pression locaux qui, en effet, revêtent l'aspect de minimafias cloche-merlesques. Bucchini, a été plastiqué deux fois : une fois par les clandestins une autre fois sans qu'on en connaisse les auteurs. Et là surprise du chef : notre capitaine courageux

affirme connaître l'identité du coupable, mais ne la livrera qu'après sa mort. Omertà ! tra la la ! C'est pourtant les pressions décrites par ces trois maires qui auraient pu être le cœur de l'ouvrage avec explications car pour que la dérive mafieuse fonctionne il faut l'assentiment des édiles. C'est leur courage qui formera le premier barrage efficace contre la criminalité. Un livre foutraque aux titres clinquants, disais-je, qui mélange des récriminations individuelles et de vraies questions. Dommage car il y a à dire sur le sujet au présent et comme au passé afin qu'il ne s'inscrive dans notre futur.



# U filu litterariu di Ludovic Baris

À guasgi trentatrè anni, iss' anzianu studente, oghje duttore in LCC t'hà un percorsu intornu à a lingua nustrale è masimu a litteratura...



Appena timidu quandu s'agisce di parlà d'ellu stessu, Ludovic Baris face parte di issi ghjovani passionati ch'ùn cercanu micca à mettesi in vale. Eppure, ùn li manca nè e capacità, nè i diploma : Basciliè litterariu, licenza è Master di Corsu (LCC), Master in intelligenza economica, dutturatu cultura è lingua regionale... Senza cuntà u duminiu di a scrittura... Un percorsu principiatu in l'anni novanta à a scola di i Canni cù Stefanu Predali è Roselyne Beretti. « *Erani i me primi passi, spiega l'Aiacinu, funi mumenti mai. Pensu ch' ella hè nata quì a me passioni per a lingua corsa...* »

## Da u basciliè à a tesa

Una passione ch'ùn s'arresta micca à u secundariu. Da a sesta à a terminale, ùn serà tantu luntanu da i Canni, à u culleghju è liceu San Paulu cù prufessori chì cuntinueghjanu à tramandà : Barthélémy Massa, Micheli

Solinas, José Multedo. Hè cusì ch'ellu sbarca, un so basciliè in a stacca, à l'Università di Corsica, in Corti (2008). À partesi da u 2018, appronta a so tesa nantu à a rivista « *Rigiru* ». L'occasione di scuntrà persone rinumate per ciò chì tocca à a lingua corsa (Ghjuvan Ghjaseppu Franchi, Antò Dumè Geronimi, Ghjacumu Thiers, Ghjacumu Fusina, Cristianu Sicurani, Saveriu Valentini, Rinatu Coti... « *Erani tutti attori impegnati à prò d'issa rivista... M'ani datu u gustu di cuntinuà à travaddà in issu sensu quì...* »

Cusì, è dui anni dopu (u 17 di dicembre scorsu), sustene a so tesa. « *Ind' u me travaddu, sò statu dinò aiutata da u prete Boccheciampe è Anna Maria Albertini.* »

## Versu a creazione litteraria ?

À tempu, si mette à scrive. Una nuvella corta nantu à u matrimoniu di Romain Gary è l'attrice Jean Seberg (1968 in Sarrula) è

qualchì creazione litteraria. Un'inchiesta nantu à Pagnol per l'associu « *Musa Nostra* » è un impègnu cù « *bona nova* », una rivista litteraria di sustegnu di u Centru Culturale Universitariu (CCU). « *Ci aghju messu qualchì filari di a me tesa...* » è face a traduzione di u libru di Michele Simoni « *Le milan royal, u filanciu corsu* » (Scudu edizione)...

## A passione di a litteratura ?

« *Hè ghjunta cù Micheli Solinas in San Paulu. Ci facia studià scritti d'autori (Santu Casanova, Marceddu Jureczek, Ghjuvan Teranu Rocchi, Marcu Biancarelli...) o di gruppi culturali (Canta u Populu Corsu, Vove Ventu...).* A ghju avutu a passioni d'issu arti quì è ùn piantu nè di studià autori, nè di leghja... » À Ludovic, e passione ùn li mancanu micca. Face parte di u Cumitatu di a lingua è travaglia, una volta a settimana cù a radiu RCF (un'emissione nantu à a litteratura...) Aspettendu di publicà a so tesa, u ghjovanu cuntinueghja à fà a so strada... « *Mi piaci à studià autori d'un paesi. Avà, sò à nantu à Petru Santu Ricci chì stà in Lurettu di Casinca. Ma l'aghju a vodda di travaddà intornu à un'epica chì mi garba assai, trà i dui guerri. L'epica di a Muvra è l'anziani scrittori. Aviani dighjà a primura di salvà a lingua corsa. Tocca à noi di ripiddà issu filu...* »

Natu in Aiacciu d'un babbu allevatu quì, Ludovic face parte di sti corsi chì bench'ùn avè micca radiche di sangue, anu listessu stintu, listessa spera è listessa voglia, quelli di campà corsu. Una bella prova in tutti i casi. È un esempiu da seguità...

• F.P.

Visitez notre site internet : [www.journaldelacorse.corsica](http://www.journaldelacorse.corsica)

• **LE CENTRE DE BALEONE.** La ministre Marlène Chiappa (prononcez Kiappa) a cité « le modèle de Baleone pour la vaccination ».

• **BRUNELLA EMMANUELLI.** Pour son sens de l'engagement concernant l'opération imaginée pour la lutte contre la précarité estudiantine.

• **JEAN-FRANCOIS CRESTINI.** Ses fraises ont le gout de la passion.

## FLOP

• **SEMEXVAL.** L'aménageur public a été épinglé par la Cour des comptes.

• **MÉDAILLES DISPARUES.** Pas de médailles pour l'agriculture corse. En raison de l'annulation du salon international de l'agriculture, les dossiers corses déposés pour 270 produits n'ont pas été examinés.

• **LE PLAN LOCAL D'URBANISME D'AJACCIO.** Le plan local d'urbanisme a été partiellement annulé.

## Carl'Antò I puttachji

### PLUS DE MORTS QUE DE VIVANTS

A la récente lecture du confrère quotidien on a appris, mais on le savait déjà, que sur les

386 habitants que compte la Corse, 35% portaient le titre peu enviable de séniors., Ce n'est pas nouveau. En effet, il y a déjà une dizaine d'années le JDC nous apprenait que plus de la moitié de ces séniors « piquaient déjà du nez sur les cimetières ». Avec la certitude de l'INSEE (institut national de la statistique et des études économiques) qui sans se mettre les gants mettait les vieux devant les jeunes avec quelques points sur les « i » pour qui aurait des doutes sur une telle assertion qu'avait partagé notre journal en tirant quelques conclusions qu'avaient salué les tenants des Pompes Funèbres lesquels n'hésitaient pas de souligner que la mort pouvait être rentable. Sans oser espérer que la vie pouvait l'être encore plus.

### UN PONT D'ACROBATES

Détruit par les Allemands en 1944, le pont sur le Golo au niveau de Casamozza avait été rétabli tant bien que mal peu après la libération de la Corse. Quelques années plus tard des travaux avaient été entrepris pour lui donner un nouvelle allure qui n'était pas encore la belle que l'on rêvait. Le rêve est entrain de devenir réalité depuis le tout début de ce mois d'avril avec une rénovation qui se veut définitive en même temps que le chantier qualifié d'acrobatique et sur lequel rouleront les véhicules d'aujourd'hui. On espère que les acrobates désignés pour la rénovation planifiée garderont le pied sûr jusqu'à la fin des travaux. Pour que le pont de Casamozza atteigne la réalité à laquelle on travaille actuellement.

### L'ÉPARGNE COURTISÉE

Un hebdo local a appelé récemment à une réflexion sur l'utilisation de l'épargne corse.

On sait que le bas de laine insulaire est particulièrement épais et il n'est pas exagéré de dire qu'il représente plus de millions d'euros que n'importe quel budget public à part celui de la collectivité territoriale et encore.... Le Corse est épargnant par nature, il met son argent de côté, comme il mettait jadis en réserve ses provisions pour l'hiver. Il semble donc qu'il serait bien difficile de lui faire soutenir tout investissement local aussi prometteur soit-il. Des sommes colossales sont donc entassées et ne servent à pas grand-chose, sauf à alimenter la Caisse des Dépôts et Consignations qui les utilise comme elle veut et sans que l'épargnant n'en sache rien. Mais de là à qu'elle les lâche pour favoriser l'essor de l'économie corse il y a un pas, deux peut-être, qu'elle n'est pas près de franchir..

### QUAND LES ANTIQUITÉS FONT SALON

La surprise à laquelle on ne s'attendait vraiment pas se dévoile au cœur de Bastia (1). Il s'agit d'Antiquités déjà connues et appréciées et qui, aujourd'hui, sont doublées d'un salon de thé créé pour mieux les connaître tout en dégustant les thés et cafés issus de marques célèbres, dont Nespresso, avec recettes spéciales également. On tirera donc le chapeau au patron de ce magasin peu ordinaire et à son épouse qui sait faire valser les tasses sans en abîmer une seule afin de donner à son salon les attraits qu'il mérite. Que dire de plus sur cette étonnante nouveauté ? Rien d'autre sinon qu'elle fait merveille et qu'elle mérite mieux qu'une simple considération.

(1) « Le Saint François » 7, rue César-Campinchi

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Société : .....

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

- 6 mois au prix de 55€ au lieu de 57,20€
- Abonnement 1 an au prix de 100€ au lieu de 114,40€
- Abonnement 2 ans au prix de 180€ au lieu de 228,80€
- Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du « Journal de la Corse »
- Règlement par mandat administratif
- Règlement par virement :
- Je désire une facture

CCM AJACCIO 10278 07906 00020738840 65  
IBAN FR76 1027 8079 0600 0207 3884 065  
BIC CMCIFR2A

A retourner au : Journal de la Corse / 2, rue Sebastiani / BP 255 – 20180 Ajaccio Cedex 1 / Tél. 04 95 28 79 41 - Fax : 09 70 10 18 63  
Annonces légales : journaldelacorse@orange.fr

# Acquittement général au procès de l'assassinat de Jean-Michel German

Durant deux semaines, cinq hommes ont été jugés devant la cour d'assises de Corse-du-Sud pour « *le guet-apens d'Alata* » survenu en 2016

## Rappel des faits

Le 7 septembre 2016, Jean-Michel German est abattu à Alata, devant le domicile de sa compagne, aux alentours de 08 heures du matin. Ce mécanicien de 35 ans, qualifié d'homme « sans histoire » hormis son passé de toxicomane, est atteint de trois décharges de chevrotine.

Quelques minutes après le meurtre un véhicule, une Citroën C4, est retrouvé incendié. Des armes se trouvent sur le siège arrière. Mais, fait rarissime dans ce genre d'affaire, la voiture était suivie par les policiers dans le cadre d'une tentative d'assassinat perpétrée trois semaines plus tôt.

Le soir même de l'assassinat, 5 hommes sont arrêtés.

## « Équipe montante »

Ils ont entre 28 et 36 ans. Tous ont un casier judiciaire, certains sont déjà pères de familles. Ils sont qualifiés par l'accusation « *d'équipe montante* » du banditisme insulaire, Mickaël Carboni, Mickaël Sanna et Sébastien Caussin, détenus, doivent répondre d'« *assassinat* », d'« *association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime* », mais également de délits reliés au véhicule utilisé par les tueurs ; Ange-Marie Gaffory et François Cay, placés dans ce dossier sous contrôle judiciaire, ne sont pas poursuivis pour homicide, mais pour ces dernières infractions. Les accusés, « *ancrés dans la délinquance organisée et qui n'appartiennent ni au clan Orsoni ni au Petit Bar* », selon une source policière, nient les faits qui leur sont reprochés.

Le meurtre serait lié, selon l'accusation, à un différend qui aurait opposé Ange-Marie Gaffory à la victime il y a plusieurs années.

Les recherches entreprises à partir des antécédents judiciaires de Jean-Michel German montraient en effet que ce dernier, interpellé en 2006 au cours d'une transaction de stupéfiant, avait mis en cause Ange-Marie Gaffory comme étant son fournisseur habituel.

Un procès verbal de renseignement anonyme relate qu'Ange-Marie Gaffory aurait contraint Jean-Michel German à vendre des stupéfiants pour son compte, afin de se racheter de la dénonciation dont ce dernier avait été l'auteur.

Quelques jours avant d'être assassiné, Jean-Michel German aurait été relancé par Mickaël Carboni alors qu'il se trouvait au « *Bar des lacs* » à Pietralba, à Ajaccio. La victime aurait refusé de payer et la discussion aurait dégénéré en une violente dispute, avec échange de coups.

## La sonorisation du véhicule

Quelques minutes après le meurtre, un véhicule est signalé en feu dans un chemin de terre au lieu-dit de Pisciu, commune d'Alata, à quelques kilomètres du lieu des tirs. Il s'agit d'un véhicule de marque Citroën, de type C4, volé. Dans le cadre d'une information judiciaire antérieure concernant les mêmes individus, ce véhicule était géolocalisé et équipé de micro depuis le mois de juillet 2016, soit deux mois avant les faits.

Dans le court laps de temps séparant la fuite de auteurs et la mise à feu du véhicule, deux enregistrements sont exploités. Ils ont d'ailleurs été diffusés dans la salle d'audience. Le premier dure environ une minute, entre 8h04 et 8h05 le matin des faits. On y distingue la voix d'un premier individu disant « *Ouais, faut couvrir là! prends le à la main!* » Puis, après plusieurs bruits de crissements de pneu, un autre individu s'exclame « *Allez sa mère par terre!* » Cette voix, selon les enquêteurs, est celle de Sébastien Caussin.

Le second enregistrement, qui dure de 08h08 à 08h09, correspond au moment où le véhicule a été incendié par ses occupants. On y entend alors un bruit d'une portière qui s'ouvre, immédiatement suivi d'une voix masculine susceptible selon les enquêteurs de correspondre à celle de Mickaël Carboni, ordonnant à ses interlocuteurs « *Arrachez les plaques! Donnez-moi l'essence! Descends!* » Les surveillances mises en place dans le cadre de l'autre affaire permettent également de constater que le jour du meurtre, la C4 quittait la gare de Carbuccia en direction du terrain de Sébastien Caussin. Plus tard, elle quitte ce même terrain pour se diriger vers la scène de crime. Le jour des faits, les policiers surveillent la fameuse C4. À 8 heures, ils ont entendu les coups de feu et ont vu la C4 quitter à très vive allure le lotissement. Ils affirment alors avoir distingué à bord deux individus porteurs de lunettes noires et casquettes. Sans pouvoir dire de qui il s'agissait, et surtout sans avoir pu intervenir.

## Entre failles et indices

Dès l'ouverture de l'audience, les débats ont tourné autour du témoignage de l'ancien chef de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) de Corse. Un témoin majeur selon la défense, mais également la partie civile, puisque des hommes de la BRI, au moment des faits, surveillaient le véhicule géolocalisé et sonorisé par la police. L'ancien chef de la BRI a fourni un certificat médical, faisant état d'une « *dépression* » pour justifier son absence des débats. « *Ce policier était censé être le porte-parole de ceux qui étaient sur place et aujourd'hui on nous dit que le porte-parole n'est pas là. Autrement dit, que les droits de la défense sont complètement bafoués. Nous avons plein de questions à lui poser. Pourquoi ils ne sont pas intervenus pour éviter que l'irréparable soit com-mis? Ou encore, pourquoi n'ont-ils pas poursuivi les auteurs après?* », déplore Me Romani, avocat de Sébastien Caussin.



Le Palais de Justice d'Ajaccio

Carbuccia. « Cette affaire n'a pas été instruite dans la sérénité dans la mesure où la BRI et la PJ locale suivaient le véhicule des tueurs. Ils n'ont pas procédé aux interpellations pour des raisons qui nous échappent et ils vont d'ailleurs devoir justifier cet impair », fustige également Me Antoine Vinier Orsetti, conseil de Mickaël Sanna.

Pour ses avocats Me Charlotte Cesari et Me Jérôme Susini, la mise en cause de Mickaël Carboni repose principalement sur la sonorisation du véhicule. Toutefois, ils dénoncent la mauvaise qualité des enregistrements, insuffisants pour condamner un homme. Selon eux, les bandes sonores ont été expertisées et les enregistrements ne permettent pas d'identifier la voix de M. Carboni, le jour des faits, contrairement à ce qu'affirment les enquêteurs.

### Un acquittement général

Durant les deux semaines d'audience, les

5 hommes ont fait part de leur volonté de « retrouver leur famille » et de mener « une vie normale ». Tour à tour, ils ont pris la parole pour clamer leur innocence. « Je n'étais pas dans cette voiture le jour de l'assassinat. Je reconnais être monté dans la C4 trois fois mais je ne savais pas qu'elle était volée », déclare Mickaël Sanna tandis que Sébastien Caussin reconnaît savoir des choses qu'il gardera pour lui : « Je connais des gens qui m'ont demandé d'héberger la voiture volée sur mon terrain. Ils sont probablement impliqués dans cet assassinat, mais je ne dirai rien. » Lors de son réquisitoire, l'avocate générale qui déclare vouloir « repositionner les éléments tangibles de l'enquête » affirme que « ce n'est pas de l'imagination quand on entend « Arrache les plaques ! » et qu'on retrouve une voiture calcinée avec les plaques arrachées. » Il lui aura fallu 4 heures pour lister les éléments qui, selon elle, prouvent la culpabilité des 5 hommes. Toutefois, des

questions restent sans réponses : « On veut rentrer dans le grand bandi-tisme et pour faire une carrière il faut conclure un pacte de sang. Mais je n'ai aucune réponse à la question « Pourquoi ? » »

25 ans sont demandés à l'encontre de Mickaël Carboni, 20 ans pour Mickael Sanna et Sébastien Caussin, 10 ans pour Ange-Marie Gaffory et 4 ans à l'encontre de François Cay.

Ce sont de toutes autres peines qui ont finalement été prononcées. La cour d'assises de Corse-du-Sud a en effet acquitté les cinq accusés. Le soir-même, ceux qui comparaissaient détenus ont pu rejoindre les leurs, après 5 années de détention.

• Laura Gatti

Faut-il commémorer Napoléon ? (2/2)

# Les jalons de la mémoire Napoléonienne en Corse

Si au niveau national et international, les divisions entre « *pro* » et « *anti* » Napoléon Bonaparte ont débuté pendant le triennio rivoluzionario (1796-1799), elles sont apparues quelques années plus tôt en Corse.

Ces divisions sont dans un premier temps, politiques, à titre d'exemple, notons les « événements d'Ajaccio » autour des élections législative de 1792 qui marquent le début des hostilités entre les Bonaparte d'un côté et les Pozzo di Borgo et les Peraldi de l'autre : « *Toute nuit, la ville est en fièvre et les partisans de ces deux factions menacent d'en venir aux mains (...) et le lendemain (...) Zampaglino (un allié des Bonaparte) tire Mathieu Pozzo Di Borgo par les jambes alors*



que juché sur une estrade, il prononçait un discours... L'intimidation a réussi et le 30 Mars, Napoléon est élu. (Le mémorial des Corses). Plus connus de tous, les événements de 1793, symbolisés par le sac de la casa Bonaparte marquent cette fois-ci, définitivement ou presque, la rupture entre Paolistes et Bonapartistes.»

## Des divisions mémorielles

Dans un second temps, ces divisions sont certes toujours politiques, mais surtout mémorielles. En effet, le regard que la Corse

porte sur Napoléon est constamment en mouvement, à l'instar de la mémoire nationale, le souvenir de Napoléon dans l'île est passé par tous les états, tantôt glorieux et reconnaissant, tantôt haineux et indifférent. L'exemple de la statuaire Napoléonienne en est une très bonne illustration. A la chute de l'Empire, le Conseil Municipal d'Ajaccio écriera à « *sa majesté très Chrétienne* » pour s'excuser auprès d'elle d'avoir mis au monde l'usurpateur. Son buste en marbre est alors jeté à la mer sous les sifflets des Ajacciens. Seulement deux décennies plus tard, en 1840 le Conseil Général de Corse envoya des députés pour célébrer le retour des cendres et se revendiquer fièrement comme étant le département ayant donné la vie à l'Empereur. En 1855 dans le cadre de la souscription du « *monument national représentant Napoléon Ier et ses quatre frères à élever, sur la place d'arme à Ajaccio* » (Archives départementale d'Ajaccio n°205), le sous-préfet de Sartène écrit, dans une lettre en date du 10 novembre destinée au Préfet de Corse affirme que : « *Chaque habitant de la Corse se fera un devoir sacré de voir figurer son nom pour la construction d'un monument destiné à perpétuer la mémoire d'une dynastie qui nous a tirés de l'obscurité pour nous placer au rang où nous sommes* » (Ibid).

Effectivement, sous le règne de Louis-Napoléon Bonaparte (2<sup>ème</sup> République et Second Empire), les statues à la mémoire de L'Empereur se multiplient : Premier Consul (1850 à Ajaccio), Empereur Romain (1852 à Bastia), à cheval entouré de ses quatre frères (1865 encore à Ajaccio). Notons par ailleurs que c'est sous Napoléon III, que vont être érigés un buste et une statue de Paoli, respectivement à île Rousse en



1852 et à Corte en 1854. Peut-on y voir une volonté de rapprochement et d'apaisement mémoriel entre les deux grandes figures de l'île ? De toute évidence, Napoléon III œuvre pour la glorification du Grand Oncle mais ne s'oppose pas au culte Paolien. Dans l'histoire du temps présent, nous notons deux symboles du rapprochement des deux Grands par la statuaire. En 2009 tout d'abord, par l'inauguration d'un buste de Napoléon venant siéger aux côtés du « *Babbu di a Patria* » à l'Hôtel de Région, puis en 2013, dans la ville impériale où, cette fois-ci, c'est le buste de Paoli qui vient siéger aux côtés des multiples lieux de mémoire Napoléoniens. Rappelons aussi que d'ici quatre ans, en 2025, la Corse commémorera le tricentenaire de la naissance de Paoli... Des commémorations qui vont encore faire couler beaucoup d'encre...

• Marcandria Peraut

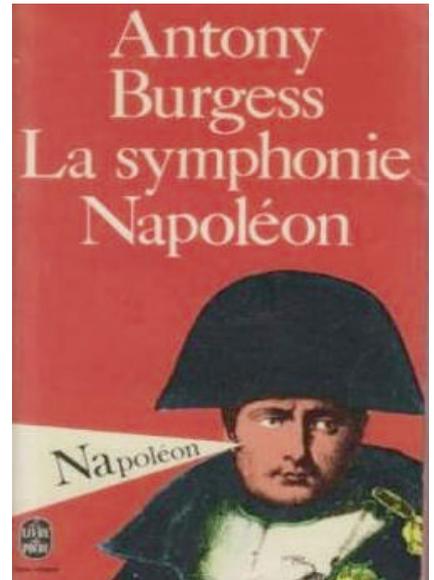
# Vive l'Empereur !!

**La vie, c'est bath comme le disait un connaisseur. Hormis la terminologie un peu désuète empruntée pour l'occasion, qui dénote son amateur de voitures miniatures Dinky Toys et de roudoudous et boules de coco, comme il avait raison! Il en est hélas de la vie advenu ce qui est arrivé aux chapeaux, vestiges du bonheur quand se vêtir était une joie et se nourrir un plaisir.**

Les événements extraordinaires comme l'épidémie du Covid en ce qu'ils troublent profondément la paix publique ainsi que le fit l'occupation de la France par l'armée allemande en 1940, ont ceci de notables qu'ils font ressortir chez l'humain aussi bien ce qu'il a d'admirable que ce qu'il a de vil. Au registre de la vileté précisément il y a bien sûr la pente dénonciatoire qu'accélèrent la peur et la jalousie. Et c'est un festival ! Et que je te sermonne en prenant des airs de Madone offusquée, et que je cafarde tes dîners et tes déjeuners occultes en pataugeant dans la boue avec la bénédiction des autorités répressives! La vase remonte ainsi du bocal jusqu'aux lèvres et sa viscosité entache la société tout entière. Vichy avez-vous dit? Il faut le comprendre, ceux qui ne sont définitivement rien ont enfin trouvé leur place dans un monde où jusqu' alors leur nullité encombrait jusqu'à leur conscience. Dorénavant ils existent dans l'espace social, qu'ils perturbent par leurs fadaïses, en tout cas jusqu'à la prochaine bourrasque qui les fera disparaître comme la brenne sur le trottoir est nettoyée par l'orage. Est-ce bien le même peuple qui a été prendre Moscou à pied depuis Paris? Il faut lire Henri Heine , le poète allemand qui a célébré la fin de cette épopée grandiose. J'engage vivement le lecteur à se procurer le poème mis en musique par Robert Schumann, sous le titre *Les deux grenadiers*. Deux soldats revenant de Russie se relèvent de la tombe pour saluer le passage de leur Empereur. La plus belle version est celle du chanteur Dietrich Fischer-Dieskau. C'est d'une beauté inoubliable, ça rendra justice au grand silence qui accompagne l'anniversaire de la mort de Napoléon. Mais comme le disait le connaisseur, la vie c'est Bath et dans le gruyère le meilleur c'est les trous. Pour en finir avec les

dénonciateurs publics qui sont dorénavant légion, armés comme il se doit d'un écouteur dans l'oreille et d'un téléphone à prendre des photos compromettantes, soulignons que cette vocation mérite un qualificatif approprié : petit métier pour petites gens. Le jeune spartiate de la Grèce antique eut préféré plutôt se faire dévorer le foie vivant que de dénoncer quiconque. Autres temps... Revenons à la grandeur, écoutons Victor Hugo ça nous changera des nains qui gesticulent dans l'espace médiatique :

*Il neigeait. On était vaincu par sa conquête. Pour la première fois l'aigle baissait la tête. Sombres jours ! l'empereur revenait lentement, Laissant derrière lui brûler Moscou fumant. Il neigeait. L'âpre hiver fondait en avalanche. Après la plaine blanche une autre plaine blanche. On ne connaissait plus les chefs ni le drapeau. Hier la grande armée, et maintenant troupeau. On ne distinguait plus les ailes ni le centre. Il neigeait. Les blessés s'abritaient dans le ventre Des chevaux morts ; au seuil des bivouacs désolés On voyait des clairons à leur poste gelés, Restés debout, en selle et muets, blancs de givre, Collant leur bouche en pierre aux trompettes de cuivre. Boulets, mitraille, obus, mêlés aux flocons blancs, Pleuvaient ; les grenadiers, surpris d'être tremblants, Marchaient pensifs, la glace à leur moustache grise. Il neigeait, il neigeait toujours ! La froide bise Sifflait ; sur le verglas, dans des lieux inconnus, On n'avait pas de pain et l'on allait pieds nus. Ce n'étaient plus des cœurs vivants, des gens de guerre :*



*C'était un rêve errant dans la brume, un mystère, Une procession d'ombres sous le ciel noir. Tous, ceux de Friedland et ceux de Rivoli, Comprenant qu'ils allaient mourir dans cette fête, Saluèrent leur dieu, debout dans la tempête. Leur bouche, d'un seul cri, dit : vive l'empereur ! Puis, à pas lents, musique en tête, sans fureur, Tranquille, souriant à la mitraille anglaise, La garde impériale entra dans la fournaise. Ils allaient, l'arme au bras, front haut, graves, stoïques. Pas un ne recula. Dormez, morts héroïques !*

Au vu des propositions fantaisistes et veules de certains, il faut peut-être nous attendre à ce que la dépouille impériale prenne le chemin d'un retour vers l'île originaire où l'attend déjà sa famille. Ce serait l'occasion de demander à nos amis britanniques l'autorisation de faire revenir aussi les cendres de Napoléon III, son neveu, car l'aiglon Napoléon II suivrait vraisemblablement son père dans ce retour inopiné. Ainsi les aigles rejoindraient-ils leur pinacle pour y reposer à l'abri des polémiques ancillaires. Puis-je suggérer que dans le cas d'une telle hypothèse, il ne s'agirait pas d'une rupture de la grande nation d'avec la région Corse, mais d'un divorce de la France avec elle-même. Vive l'Empereur!

• Jean-François Marchi

## Athlétisme

# Quand des championnes s'entraînent à Lucciana

Durant 8 jours, du 3 au 11 avril, 2 jeunes championnes d'athlétisme se sont entraînées sur les installations du complexe Galletti à Lucciana. Objectif Paris 2024 !



Deux athlètes du 400 m et leur coach viennent de boucler un stage de 3 jours à Lucciana. Depuis quelques mois, la ville de Lucciana est en effet officiellement agréée « Centre de préparation pour les Jeux Olympiques 2024 » pour le Tennis, Tennis fauteuil et Athlétisme. C'est dans ce cadre que sont venues effectuer un stage Lisa Retailleau, 20 ans, (Entente Sèvre) et Amandine Brossier, 26 ans, (SCO Angers Athlè), deux athlètes de haut niveau, membres de l'équipe de France d'athlétisme du 4x400m, ainsi que Sullivan Breton leur entraîneur. Grâce à la municipalité et dans le cadre de Terre de Jeux 2024, elles ont pu tour à tour utiliser la piste athlétisme et la salle de musculation.

### L'invitation des collégiens

« C'est à l'occasion de la semaine olympique et paralympique en janvier dernier que j'ai découvert Lucciana » explique Amandine Brossier. « Dans ce contexte j'ai l'habitude d'aller à la rencontre des collégiens mais en

raison de la crise sanitaire c'était impossible. Paris 2024 m'a alors proposé une visioconférence avec des élèves de 6ème de Lucciana. A la fin de celle-ci, leur professeur Olivier Sbaiz, m'a proposé en rigolant de venir faire un stage en Corse. On a repris contact et cela a pu se faire ». Ce stage a combiné travail en salle et en extérieur. « En fait on a continué notre préparation mais dans de meilleures conditions qu'à Angers. On a augmenté ainsi le nombre des séances qui est monté à 10. On a fait de la muscu, du Pilate mais surtout du travail technique sur la piste et dans les starting-blocks. Le fait de changer de lieu, d'être ensemble en dehors des entraînements nous a permis de souffler, de trouver une cohésion qu'on n'a pas lors des entraînements habituels. Ce stage a été très bénéfique ». Lors d'une escapade à Bastia, les deux championnes ont pu aussi voir à l'œuvre les 2 clubs bastiais qui occupent l'Arinella. Après une rencontre avec les élus de Lucciana, des ateliers avec les élèves du collège et du primaire étaient prévus mais en raison de la situation sanitaire ceux-ci n'ont pu se tenir.

### Objectif Paris 2024

« Les échéances arrivent vite » explique encore Amandine. « Début mai, nous serons en Pologne pour les championnats du monde. Du résultat qu'on aura à ceux-ci dépendra notre qualification pour les JO de 2024 ». Après ce stage à Lucciana, voilà notre championne Amandine « réconciliée » avec la Corse. « La dernière fois que je suis venue en Corse, c'était il y a 3 ans, en vacances d'été. J'avais pris un énorme coup de soleil et cela m'avait fortement handicapée pour les compétitions qui avaient suivi » rigole t'elle.

• Ph.J.

## Réussite pour l'opération Foot à l'école



Dans le cadre du développement du football à l'école, la Fédération Française de Football, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, et l'Union générale Sportive de l'Enseignement Libre se sont associés pour créer en début d'année scolaire l'opération Foot à l'école à destination des classes de CE1 à CM2. Objectifs : Développer des apprentissages moteurs et cognitifs spécifiques à l'activité football et/ou futsal, développer des compétences transversales via le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en cycles 2, mettre en avant les valeurs citoyennes et fédérales (P.R.E.TS = Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité), décliner les rôles sociaux en lien avec la pratique sportive, notamment d'arbitres, de supporter, d'organisateur et de joueur. En Corse où 17 productions statiques et 2 dynamiques étaient en lice, les jurys départementaux d'évaluation des productions culturelles de cette opération viennent de désigner les lauréats. En Haute Corse lauréate en Production statique, l'école St Exupéry de Borgo et en Production dynamique, l'école Antoniotti de Borgo. Pour la Corse du Sud, l'école Hélène Coti de Cargèse pour la Production statique et l'école Pietralba d'Ajaccio pour la Production dynamique. La grille d'évaluation comprenait 5 critères : Respect de la thématique (Foot d'Europe), Originalité de la production, Présentation, Animation sportive associée et implication et participation des élèves à la réalisation. Une belle opération qui pour les organisateurs a permis d'assurer la continuité pédagogique et sportive à l'école sur les 3 cycles, grâce à l'intervention de l'encadrement technique de la Ligue Corse de Football.



**-25%\***  
**SUR VOTRE  
CONTRAT PRO ?**

*C'est ici !*

**Allianz**

\* La réduction s'applique sur la cotisation annuelle du contrat Pro (Allianz ProfilPro, Allianz Actif Pro, Associa Pro ou Allianz Profil Entreprise) souscrit avant le 30 avril 2021 par un client déjà détenteur d'un contrat en cours à l'agence Allianz et dont l'activité professionnelle est éligible à l'offre. Conditions détaillées en agence.

**COLONNA Christophe & MARTELLI Christophe**

**Agence d'Ajaccio**

34 cours Napoléon – 20 000 Ajaccio

Tel : 04 95 21 10 07

Mail : colonna-martelli.ajaccio@allianz.fr

**Allianz**

**Agence de Baleone**

ZI de Baleone – 20 167 Sarrola-Carcopino

Tel : 04 95 24 64 24

Mail : h920901@agents.allianz.fr



## LA CENTRALE ÉLECTRIQUE DU RICANTO ET SON APPROVISIONNEMENT

UNE NOUVELLE SOURCE D'ALIMENTATION  
ÉLECTRIQUE POUR AJACCIO ET SA RÉGION

## CONCERTATION PUBLIQUE

du 19 avril au 24 mai 2021

Le projet de centrale électrique du Ricanto vise à remplacer la centrale en service sur le site du Vazzio par un nouvel équipement plus adapté aux enjeux de la Corse du XXI<sup>ème</sup> siècle en termes de prise en compte de l'environnement, de transition énergétique et d'accompagnement sociétal.

### LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

<b>Lundi 19 avril à 17 heures</b>	Réunion de lancement
<b>Mercredi 21 avril à 17 heures</b>	Réunion sur l'approvisionnement de la centrale en combustibles
<b>Mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 avril de 9 heures à 12 heures</b>	Permanences téléphoniques pour des échanges personnalisés : appelez le 04 95 29 73 50
<b>Samedi 24 avril à 9 heures 30</b>	Atelier sur les caractéristiques techniques du projet et l'approvisionnement de la centrale
<b>Samedi 24 avril à 14 heures 30</b>	Atelier sur les effets environnementaux du projet et ses enjeux socio-économiques
<b>Mardi 18 mai à 17 heures</b>	Réunion de clôture de la concertation

Toutes les réunions seront retransmises sur internet. En fonction du contexte sanitaire du moment, l'accès aux salles pourrait être limité voire interdit. Si vous êtes intéressé pour participer à l'une ou l'autre des réunions, inscrivez-vous sur [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr) rubrique « La concertation ». Vous recevrez un mail ou un sms précisant les modalités de votre participation.

Participez et inscrivez-vous aux réunions sur [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr)



**Certains voudraient tout interdire.  
D'autres apportent des solutions.**

## **LE BIOFIOUL, L'ÉNERGIE DES TERRITOIRES POUR VOTRE CHAUFFAGE**

Vous êtes chauffé au fioul domestique et vous entendez dire que cette énergie serait bientôt interdite. Que les 10 millions de Français aujourd'hui chauffés au fioul devraient changer d'énergie dès 2022, quoi qu'il leur en coûte. La réalité du projet de décret gouvernemental est heureusement bien différente : tant que durera votre chaudière actuelle, vous pourrez continuer à l'entretenir, continuer à la faire réparer si besoin, et continuer à utiliser le même fioul qu'aujourd'hui.

**Parallèlement, les professionnels développent  
votre énergie de chauffage de demain :**

**LE BIOFIOUL, UN BIOCOMBUSTIBLE  
À BASE DE COLZA PRODUIT PAR  
NOS AGRICULTEURS EN FRANCE.**



- Le biofioul F30 alimentera toutes les chaudières neuves installées à partir de 2022.
- Vous pourrez, si vous le souhaitez, utiliser ce biofioul F30 dans votre chaudière actuelle\*.

\* En adaptant le brûleur, selon certaines conditions techniques en fonction de votre matériel.

**Toutes les informations sur [www.biofioul.info](http://www.biofioul.info)**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !